

**ETUDE SUR LA STRATEGIE  
DE COMMERCIALISATION DES CEREALES AU MALI**

**RAPPORT DIAGNOSTIC**

**CONSULTANTS**

Aly Diallo, Agro-Economiste et  
Salifou B. Diarra, Agro-Economiste

Avec la Collaboration de:

- Docteur Nango Dembélé (MSU)
- Boubacar DIALLO (MSU)
- Abdramane TRAORE(MSU)
- Pierre TRAORE(OMA)
- Abdoulaye ARBY(MA)

**SEPTEMBRE 2011**

## Table des matières

1. INTRODUCTION .....	4
2. STRUCTURE DU MARCHE CEREALIER .....	4
2.1. Principaux segments des marchés et les acteurs .....	4
2.1.1. Principaux segments.....	4
2.1.2. Acteurs et modes d'intervention .....	7
2.2. La Demande et l'Offre sur les différents segments .....	12
2.2.1. La demande .....	12
2.2.2. L'Offre sur les différents segments .....	24
3. PERFORMANCE .....	27
3.1. Evolution des prix de 1990 à 2010 .....	27
3.1.1. Evolution des prix des céréales sèches de 1990 à 2010.....	28
3.1.2. Evolution des prix du riz local de 1990 à 2010 .....	29
3.1.3. Evolution des prix des riz importés de 1990 à 2010 .....	30
3.2. Saisonnalité .....	31
3.3. Analyse des marges .....	32
3.3.1. Analyse des marges des céréales sèches .....	33
3.3.2. Analyse des marges du riz .....	34
4. CONTRAINTES OU DIFFICULTES DE FONCTIONNEMENT DU SCHEMA DE COMMERCIALISATION DES CEREALES.....	35
4.1. Contraintes ou difficultés identifiées au niveau des producteurs .....	35
4.2. Contraintes ou difficultés identifiées au niveau des operateurs .....	36
4.2.1. Contraintes des commerçants grossistes.....	36
4.2.2. Contraintes des transformateurs .....	36
5. INTERVENTIONS PUBLIQUES SUR LE MARCHE CEREALIER.....	37
5.1. Rôle actuel de l'Etat.....	37
5.2. Conditions de fluidité du marché céréalier et d'amélioration des revenus.....	38
5.3. Actions à mener pour améliorer la fluidité du marché et le revenu des acteurs .....	39
5.4. Proposition de redéfinition du rôle de l'Etat.....	39
5.4.1. Activités à mener.....	39
5.4.2. Partenariat public/privé pour le pilotage du schéma .....	40
5.5. Plan d'actions et budget de la mise en œuvre du schéma de commercialisation .....	41
6. ANNEXES.....	43

6.1. Schéma du circuit de commercialisation du riz.....	43
6.2. Schéma du circuit de commercialisation des mil, sorgho et maïs .....	44
6.3. Liste des personnes rencontrées dans la région de Sikasso.....	45
6.4. Liste des personnes rencontrées dans la région de Ségou .....	46
6.5. Liste des personnes rencontrées dans les régions de Mopti et Tombouctou .....	48
6.6. Structures et Personnes rencontrées à Bamako .....	49

## 1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la réalisation de l'étude sur la commercialisation des céréales au Mali, les Consultants ont rencontré les principaux acteurs sur le terrain (régions de Sikasso, Ségou, Mopti et Tombouctou) et à Bamako. Au cours des rencontres, ils ont échangé avec les personnes rencontrées sur les problèmes actuels de commercialisation et les propositions de solutions aux difficultés identifiées.

Au terme des rencontres, le présent rapport fait le diagnostic de la stratégie actuelle de commercialisation des céréales. Ce diagnostic porte sur :

- la structure du marché céréalier ;
- la performance du marché céréalier ;
- les contraintes ou difficultés de fonctionnement du schéma actuel de commercialisation des céréales ;
- les interventions publiques sur le marché céréalier.

Le présent rapport fait des propositions à l'attention du Consultant International chargé d'élaborer le nouveau schéma de commercialisation des céréales.

## 2. STRUCTURE DU MARCHE CEREAALIER

### 2.1. Principaux segments des marchés et les acteurs

Cette partie couvrira les céréales sèches (mil, sorgho et le maïs), le riz et le blé. Elle traitera des segments des marchés des produits cités plus haut et des acteurs ainsi que de leurs modes d'intervention dans la commercialisation depuis la production jusqu'au niveau de la consommation finale des produits.

#### 2.1.1. Principaux segments

Par segment de marché, selon François Colbert, on entend un sous groupe de consommateurs qui ont des caractéristiques similaires, expriment des besoins et des désirs semblables et réagissent à la même stratégie de marketing. La compréhension de la segmentation des marchés concernés est donc très importante dans la mesure où elle nous permettra d'identifier pour chacun de ces produits, notre stratégie marketing en fonction de ces segments.

A partir de cette définition et nous référant aux marchés de riz, on distingue :

- Le segment des riz entiers (ELB)<sup>1</sup> haut de gamme d'origine diverses, correspondant à la petite frange de la population à haut revenu, notamment les expatriés occidentaux vivant au Mali et les hauts cadres de l'administration et des affaires. Ce segment utilise moins de 3% des tonnages de riz importés (Baris, 2005) et local. Il est surtout alimenté à

---

<sup>1</sup> Dans la nomenclature commerciale des différents types de riz transformés dans les rizeries de l'Office du Niger, on distingue quatre (4) types de riz selon leur qualité. Il s'agit du riz Entier Long Blanci (ELB) correspondant au riz haut de gamme, du Riz Marchand Vingt et Cinq pourcent de brisure (RM 25) qui vient après l'ELB en terme de qualité, le Riz Marchand Quarante pourcent de Brisure (RM 40), assimilable au 35% sur le marché mondial et enfin la Brisure Cent pour cent (BB) qui est un riz de qualité médiocre.

partir des importations (on trouve ce riz, essentiellement dans les surfaces des supermarchés de la capitale). Ce riz est cédé actuellement entre 900 et 1750 FCFA le kilo et est conditionné dans des emballages de 2 et 5 Kilogrammes. De plus en plus des acteurs du marché se positionnent sur ce segment en reconditionnant le riz « gambiaka tout venant », soit en utilisant des méthodes artisanales (vannage, tamisage et criblage manuels du riz tout venant pour en obtenir une qualité supérieure de deux ou trois types de riz) ;

- Le segment du riz à 15%-25%, qui représente une qualité intermédiaire entre le lux et la qualité dominante qui est le riz 35% ou RM40 (selon les normes de l'ON). Ce segment représente environ 10% de part du marché ;
- Le segment du riz RM40, assimilé au 35% du marché mondial, représente près de 80 à 85% de part de marché. C'est le riz de grande consommation qui est le « Gambiaka tout venant » lorsqu'il s'agit actuellement du riz d'origine locale, il se vend actuellement entre 375 et 400 FCFA le kilo ;
- et celui des riz « brisure 100% » qui est une catégorie de riz de qualité relativement médiocre lorsqu'il est d'origine « tout venant local » ou importé non parfumé. Lorsqu'il est parfumé (provenant surtout de l'importation, ce type de riz est très prisé et s'assimile au semi lux ou au lux, très généralement utilisé lors des cérémonies de baptême, de mariage ou des funérailles.

Le blé produit au Mali, Région de Tombouctou, selon Morifing KONE (Février 2004) est transformé en farine selon deux modes : la transformation artisanale et la transformation industrielle. Les quantités vendues aux minoteries industrielles oscillent entre un minimum de 11,30% et un maximum de 24,40% de la production annuelle.

On retient de ce tableau deux segments de marchés pour cette filière, à savoir le segment de la transformation artisanale par lequel près de 75% de la production nationale est utilisée et le segment des industries qui n'utilise que le quart de cette production. Il faut dire que la transformation industrielle prend de plus en plus de l'essor avec l'implantation de nouvelles industries, notamment les Moulins du Sahel et ceux de GDCM en plus des Grands Moulins du Mali de Achkar. Ceci ouvre de bonnes perspectives pour la production locale de blé qui, selon les spécialistes devient de plus en plus compétitive par rapport à l'importation. Il faut dire que cette production (4.390 Tonnes) est actuellement largement en deçà des besoins (125.000 Tonnes, selon le bilan prévisionnel 2008/09). Ainsi, la transformation industrielle repose-elle, essentiellement sur les importations (près de 99% pour les GMM).

S'agissant, enfin du maïs, on distingue essentiellement trois segments de marché pour ce produit. Il s'agit, notamment de celui de la consommation humaine, de la transformation pour les besoins de consommation humaine et animale et les exportations.

La consommation humaine représente la principale forme d'utilisation du maïs au Mali et porte essentiellement sur les mets (tô, couscous, bouillies) et l'épi grillé ou bouilli, consommés à différents repas aussi bien dans les ménages que hors des foyers. C'est la transformation artisanale qui est le mode dominant pour le maïs qui passe par ce segment et qui utilise des décortiqueuses de types Engelberg et des moulins à meules, si non, des mortiers traditionnels.

En raison des contraintes du nouveau style de vie en milieu urbain, l'essor de la consommation hors ménage et les difficultés de transformation primaire par pilage, on assiste à une tendance de l'accroissement de la demande en céréales transformés dans les centres urbains, d'où l'essor de plus en plus grand du segment de la transformation pour les besoins de consommation humaine et animale, notamment pour le maïs.

Le développement de la transformation du maïs à l'aide des minoteries est perçu par les ménages comme le début de la promotion de la consommation des produits transformés et de qualité. Ainsi la transformation du maïs présente des lendemains meilleurs. En effet, elle permettra de lever les difficultés actuelles liées à la durée de conservation de la farine. Il s'agit donc, d'un bon créneau d'investissement pour une meilleure valorisation de la filière.

Le troisième segment qui est aussi important que les deux précédents est celui de l'exportation. Bien que ne disposant pas de statistiques officielles sur les flux à destination de nos voisins, les relevés de l'OMA indiquent des transferts importants de maïs vers le Sénégal et la Mauritanie. Ces flux destinés à l'exportation alimentent les unités de transformation, notamment pour l'alimentation animale.

Les segments du mil et du sorgho sont constitués de la consommation humaine et de la transformation.

La consommation humaine constitue la principale forme d'utilisation du mil et du sorgho. En effet, les populations consomment le mil et le sorgho sous forme de couscous (Bachi), de pâte (tôt), bouillie (Moni, Dèguè, etc.) et sous forme de galettes. Pour ce qui concerne la transformation, elle se fait de façon artisanale et permet d'obtenir sur le marché, le mil et le sorgho sous les formes suivantes:

- le mil et le sorgho pilés, qui sont fortement demandés au niveau de la consommation. En effet la tendance est que les femmes, notamment dans les grandes villes, préfèrent payer le mil pilé ou le sorgho pilé pour la fabrication de certains plats locaux. Le mil et le sorgho pilé rendent ces préparations plus rapides et moins fatigantes. Ce segment est en plein essor. Selon une enquête réalisée au niveau de quelques détaillants, le mil et le sorgho pilés se vendent mieux que le mil et le sorgho bruts. De plus sous la forme pilée, le mil est plus recherché que le sorgho. En effet, ils ont affirmé pouvoir vendre en moyenne :
  - o une (1) tonne de mil pilé contre trois (3) sacs de mil brut par mois;
  - o une (1) tonne de sorgho pilé contre trois (3) sacs de sorgho brut par mois;
  - o une (1) tonne de mil pilé contre trois (3) sacs de sorgho pilé par mois.
  
- le mil et le sorgho sous forme d'aliment préfabriqué, s'exportent vers les pays de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique centrale et même d'Europe. Les limites dans le développement de cette filière est que la transformation se fait de façon artisanale. A cela, il faut ajouter les difficultés de transport. En effet le transport se fait essentiellement par avion, ce qui le rend assez onéreux. En plus de cela, il faut bien évidemment ajouter les tracasseries aux frontières dans les pays africains et les barrières non tarifaires aux échanges dans les pays européens. Selon une enquête réalisée par l'OMA en 2010, les quantités transformées par la filière transformation artisanale sont en moyenne de 22 tonnes par an pour le mil et de 42 tonnes pour le sorgho.

## 2.1.2. Acteurs et modes d'intervention

Les acteurs sont assez nombreux et très diversifiés. Ils se distinguent par leur lieu d'opération et le rôle qu'ils jouent dans la chaîne de commercialisation. Ainsi on distingue:

- les producteurs, les organisations paysannes ;
- les collecteurs
- les regroupers/assembleurs ;
- les grossistes, les demi-grossistes et les offices céréaliers;
- les transformateurs ;
- et les consommateurs.

Un schéma simplifié des acteurs et du circuit de commercialisation se trouve en annexe X.

### 2.1.2.1. Profil de la chaîne de distribution du riz

<b>Les acteurs : Fonction et modes d'intervention</b>	<b>Echelle d'activités en une année (X1000 T)</b>
<p style="text-align: center;"><b>Producteurs, OP (Paddy, riz blanchi)</b></p> <p>Assurent la production, notamment dans les zones aménagées où les surplus, estimés à 170.000 Tonnes en 2005 par Baris (déduction faite de l'autoconsommation) sont stockés, transformés et/ou drainés sur les marchés. Les OP retiennent les remboursements des crédits en nature qui sont stockés dans les magasins des OP en attendant d'être drainés sur les marchés. Très peu de producteurs ont accès au crédit formel, car sont pour la plupart très endettés.</p>	0,01 à 0,6
<p style="text-align: center;"><b>Transformateurs (décortiqueuses et Min rizeries)</b></p> <p>Assurent la transformation du paddy en DP ou en riz blanchi et trié. L'initiative riz a contribué à renforcer les capacités de transformation, notamment avec la mise en place de mini rizeries qui ont contribué à améliorer de façon significative la qualité du riz. Cependant, le nombre de ces équipements reste encore faible au regard des besoins de transformation pour alimenter le segment du riz haut de gamme et celui des qualités intermédiaires. Les transformateurs font des prestations de service ou décortiquent leur propre production et ou du « riz tout venant » acheté sur le marché et dont ils améliorent la qualité pour le céder aux grossistes ou aux détaillants ou même aux consommateurs.</p>	>=1 pour les mini rizeries  0,016 pour les petites décortiqueuses privées
<p style="text-align: center;"><b>Collecteurs (Dépendants/Indépendants)</b></p> <p>Ils travaillent pour le compte des regroupers, soit avec des fonds mis à disposition par ceux-ci, soit avec des fonds propres. Ils mobilisent de petites quantités dans les zones de production, généralement pas très éloignées d'un marché rural qu'ils</p>	0,10 à 0,52

<b>Les acteurs : Fonction et modes d'intervention</b>	<b>Echelle d'activités en une année (X1000 T)</b>
fréquentent de façon hebdomadaire.	
<p><b>Regroupeurs (Dépendants/Indépendants)</b></p> <p>Lorsqu'ils sont indépendants, ils disposent de leurs propres fonds qu'ils utilisent pour acheter le riz qui est livré à un Grossiste chef du réseau auquel appartient généralement le regroupeur. Ils disposent de magasins de transit dans les gros marchés de regroupent.</p> <p>Lorsqu'ils sont dépendants, ils opèrent avec les fonds du chef de réseau avec lequel ils conviennent sur un prix de rendement qui peut changer selon l'offre et la demande sur le marché hebdomadaire. Qu'il s'agisse de l'un ou l'autre type de regroupeur, le chef du réseau s'informe sur le prix qui a prévalu sur le marché en guise d'éléments de contrôle.</p>	0,10 à 0,52
<p><b>½ Grossistes</b></p> <p>Relativement plus nombreux que les grossistes, ils peuvent intervenir directement sur les marchés hebdomadaires (généralement dans les gros centres de regroupement ou de transit) ou par le biais de leurs commissionnaires dépendants ou indépendants.</p>	1, 142 pour le riz local et 1, 240 pour le riz importé



<b>Les acteurs : Fonction et modes d'intervention</b>	<b>Echelle d'activités en une année (X1000 T)</b>
<p><b>Grossistes/Importateurs</b></p> <p>Une dizaine d'opérateurs dont 3 plus gros contrôlent 75% du circuit de l'importation du riz. Ils disposent d'importantes capacités de stockage. Certains grossistes s'insèrent progressivement dans la filière du riz local dont ils tentent d'intégrer plusieurs maillons (production, transformation et distribution) en se positionnant sur le segment riz haut de gamme. Ils sont les principaux partenaires de l'OPAM pour les appels d'offre ou offres publiques, notamment en ce qui concerne le riz.</p> <p><b>OPAM</b></p> <p>L'OPAM est rentré dans la commercialisation depuis l'initiative riz et dispose de près de 25 à 30.000 Tonnes de riz (local et aide alimentaire) comme stock d'intervention de l'Etat. L'OPAM intervient à travers des appels d'offre ou offres publiques, soit pour acheter le riz en période de récolte à un prix rémunérateur pour le producteur, soit pour le céder pendant la période de soudure à un prix accessible au consommateur. Les appels d'offre ou offres publiques de l'OPAM s'adressent généralement aux commerçants et de plus en plus aux OP et AV pour les achats. Cependant, les commerçants sont les principaux acquéreurs de ces mêmes produits lorsqu'ils doivent être cédés (selon les dispositions du Contrat Plan Etat-OPAM).</p>	<p>15 à 30 pour le riz importé</p> <p>25 à 30/an</p>
<p><b>Détaillants</b></p> <p>Sont en nombre plus important et sont installés au sein des marchés des quartiers et de plus en plus dans les boutiques « Koroboro Bitiqui ». Ils vendent de petits volumes 1 à 5 Kgs, surtout du riz de grande consommation. Ils utilisent le crédit fournisseurs, généralement auprès de ½ Grossistes, suivant des volumes relativement limités et renouvelés au fur et à mesures des règlements.</p>	<p>0,009 pour le riz local et 0,006 pour le riz importé</p>

### 2.1.2.2. Profil de la chaîne de distribution du maïs et des mil/sorgho

Fonction et modes d'intervention des acteurs	Echelle d'activités en une année (X1000 T)
<p><b>Producteurs et les Associations Villageoises pour le maïs</b></p> <p>Assurent la production, notamment dans le Mali Sud (le plus grand bassin de production du maïs du pays). Dans cette zone, les producteurs installent leurs productions avec des objectifs de marchés, notamment le marché de la sous région. Toutes mesures restrictives sur les exportations de céréales vers l'extérieur du pays contribuent, à terme de compromettre les investissements dans cette filière, et partant à annihiler les efforts de production du pays en maïs. Les AV retiennent les remboursements des crédits en nature qui sont stockés dans leurs magasins en attendant d'être drainés sur les marchés. Le programme maïs appui depuis les deux dernières campagnes la production de maïs a fortement contribué à l'augmentation de la production de cette spéculacion. Ainsi, toutes mesures restrictives sur les exportations de céréales vers l'extérieur de pays contribuent elles, à terme de compromettre les investissements dans cette filière, et partant à annihiler les efforts de développement de la production de cette céréale.</p> <p><b>Producteurs et les Associations Villageoises pour les mil/sorgho</b></p> <p>Assurent la production un peu partout au Mali. L'essentiel de la production se fait dans les régions de Ségou et Mopti pour le mil et dans celles de Sikasso et Koulikoro pour le sorgho. Ces produits sont cultivés essentiellement pour l'autoconsommation constituée de 75 à 80% de la production. Cependant compte tenu de l'importance des surfaces cultivées, ces produits constituent l'essentiel de l'offre sur les marchés. Ils constituent également l'essentiel des échanges céréaliers du Mali avec les pays de la sous -région</p>	<p>0,001 à 0,005 pour les producteurs &gt; 0,05 pour les OP et AV</p>



<p style="text-align: center;"><b>Grossistes</b></p> <p>Il existe en moyenne Une dizaine d'opérateurs essentiellement dans la troisième région (Mali Sud) pour le maïs. S'agissant des mil/sorgho, le nombre de grossistes varie sensiblement d'une région à une autre. Ils disposent d'importantes capacités de stockage. Cependant ils stockent très rarement le maïs ou le font pour une courte période à cause des difficultés de conservation de ce produit.</p>	<p>1,650 pour le mil, 1,620 pour le sorgho et 1,943 pour le maïs</p>
<p style="text-align: center;"><b>OPAM</b></p> <p>L'OPAM gère le SNS et le SIE. Ces stocks, notamment le SNS qui fait 35.000 Tonnes sont renouvelés au 1/3 chaque année. Ces stocks sont constitués de mil/sorgho pour le SNS et le SIE et de riz uniquement dans le SIE. Pour la reconstitution ou des ventes des stocks du SNS ou du SIE, l'OPAM procède par appel d'offre ou offre publique selon les dispositions du contrat plan, notamment en ce qui concerne le SNS</p>	<p>&gt;50</p>
<p style="text-align: center;"><b>Détaillants</b></p> <p>Sont en nombre plus important et sont installés au sein des marchés des quartiers et de plus en plus dans les boutiques « Koroboro Bitiqui ». Ils vendent de petits volumes 1 à 5 Kgs, et ont tendance à vendre le maïs et les mil/sorgho décortiqué.</p>	<p>Au plus 0,001</p> <p>0,008 pour le Mil, 0,008 pour le Sorgho et 0,012 pour le Maïs</p>

### **3.1.2.3. Profil de la chaîne de distribution du Blé**

L'essentiel de la production de blé continue d'être mise en marché par petite quantité tant au niveau des marchés hebdomadaires que des villages. Selon (KONE, Février 2004), ces marchés ainsi que les acteurs qui les animent sont mal connus. Il en est de même pour la formation des prix entre producteurs, collecteurs, demi-grossistes, grossistes, consommateurs indirectes (transformatrices) et directe (ménages). Le blé est acheté, actuellement, à 175 FCFA/kg rendu Bamako par ACHCAR auprès des producteurs de Diré, largement en dessous des coûts de production, selon ces producteurs. De ce fait, le blé est souvent abandonné au profit de l'Anis et de l'oignon beaucoup plus rémunérateurs. Cette pratique ne permet pas aux producteurs de se garantir un juste prix.

## **2.2. La Demande et l'Offre sur les différents segments**

### **2.2.1. La demande**

La demande des productions céréalières est appréciée principalement à travers deux grands segments: la demande intérieure ou demande nationale et la demande extérieure ou les exportations.

#### **2.2.1.1. La demande nationale**

La demande nationale de céréales au Mali est constituée par :

- ❖ La consommation finale c'est-à-dire l'utilisation des céréales dans la préparation des aliments au niveau des ménages
- ❖ La transformation pour la consommation humaine et animale;
- ❖ Le stockage privé et institutionnel

### 2.2.1.1.1. La consommation finale

Les céréales constituent la base de l'alimentation de la population malienne ce qui justifie la forte demande intérieure par les consommateurs. Il ressort de l'étude sur les normes de qualité, réalisée par l'OMA en juillet 2010, que les céréales demandées par les consommateurs maliens des principaux centres urbains sont le riz (100%), le mil (92,3%), le sorgho (61,5%), le maïs (46,2%) et enfin les autres constitués de fonio, haricot, tubercules etc. (15,4%). La part des céréales sèches dans les estimations des besoins totaux de céréales au niveau des ménages reste élevée (**tableaux ci-dessous**). Cependant, la part des besoins totaux en céréales couverte par les céréales sèches est à la baisse depuis 1998/99. En effet, elle passe de 78% en 1998/99 à 76% en 2001/02, à 70% en 2004/05 et 2007/08 et atteint 66% en 2009/10.

**Tableau 1: Evolution de la part des céréales sèches dans les besoins de consommation céréalière (toutes les céréales)**

Années	Besoins par habitant/an en kg (toutes céréales)	Part des céréales sèches (kg)	Pourcentage céréales sèches
1998/99	203,81	158,94	78
2001/02	203,81	155,30	76
2004/05	214,00	150,84	70
2007/08	214,00	150,84	70
2009/10	214,00	141,56	66

Sources : Différents bilans céréaliers du Mali de 1998/99 à 2007/08

Le recul des céréales sèches dans la consommation des ménages est une tendance lourde qui s'observe dans d'autres pays de l'Afrique de l'ouest. Ce recul se fait principalement au profit du riz et des produits dérivés du blé et cela à cause de la forte urbanisation des villes et des villes secondaires suite à l'exode massif des populations rurales fuyant la détresse qui sévit dans les campagnes. En effet, à partir de la grande sécheresse de 1973 on assiste à une réduction des précipitations pluviométriques conduisant à des baisses importantes de production. Le pays a connu un déficit pendant quatre ans sur douze avec un déficit moyen de 12% des besoins nationaux de consommation pendant ces quatre ans.

Malgré cet état de fait, la production nationale de céréales sèches a couvert en moyenne les besoins nationaux de ces céréales pendant les douze dernières années.

**Tableau 2: Couverture des besoins en céréales sèches**

Années	Besoins nationaux (Tonnes)	Offre nationale (Tonnes)	Surplus/déficit (Tonnes)	Couverture besoins %
1998/1999	1.499.758	1.325.270	-174.488	88
1999/2000	1.588.098	1.835.050	246.952	116
2000/2001	1.588.552	1.386.290	-202.262	87
2001/2002	1.662.176	1.388.590	-273.586	84
2002/2003	1.646.388	1.544.270	-102.118	94
2003/2004	1.682.663	2.093.270	410.607	124
2004/2005	1.725.347	1.800.190	76.843	104
2005/2006	1.761.208	2.080.800	319.592	118
2006/2007	1.799.974	2.236.720	436746	124
2007/2008	1.839.645	2.588.686	749.141	141
2008 /2009	2.189.771	2.381.680	191.909	109
2009/2010	2.129.060	2.650.490	521.430	124
Moyenne	1.759.387	1.942.609	183.397	109

Source : RuralStruct.

Contrairement donc à l'offre nationale constituée essentiellement de céréales sèches, la demande des consommateurs se porte de moins en moins vers ces céréales. Seule la demande du maïs pour l'alimentation animale semble avoir des perspectives de forte croissance dans les années à venir. Cette demande de plus en plus croissante est estimée à près de 42.300 tonnes par an (Diarra, 2008). On assiste aussi, à une augmentation de la demande nationale pour le riz. Le riz produit localement à faible taux de brisure et provenant de la production de l'année est préféré par les consommateurs maliens au riz importé constitué essentiellement de brisure et dont l'âge varie entre 1 et 5ans. Il faut dire qu'au cours de ces dernières années, on assiste à une demande de plus en plus croissante du riz, notamment en ce qui concerne le riz local. Les normes actuelles de consommation mériteraient d'être mises à jour au regard de cette nouvelle dynamique.

### **2.2.1.1.2. La transformation**

On distingue deux grands types de transformation des céréales, à savoir la transformation pour la consommation humaine et la transformation pour la consommation animale.

#### **a) La transformation pour la consommation humaine :**

Avec l'urbanisation des villes et des villes secondaires, taux d'urbanisation estimé à 26,96% en 1998 (source DNSI, RGPH 1998), les habitudes alimentaires des maliens sont entrain de changer. On observe de plus en plus de personnes qui prennent au moins un repas en dehors du cercle familial et une augmentation de la demande pour les produits transformés.

#### **- Transformation des céréales sèches**

La transformation des céréales sèches porte sur le décorticage des grains, la production de farine prête pour la préparation directe des bouillies, des pâtes, des galettes ou du couscous, etc. Il existe une spécialisation des transformateurs selon le type de produits, ainsi nous distinguons :

- les propriétaires de moulins qui font le décorticage ou le moulinage sur demande (le système utilisé par la majorité de la population urbaine pour la consommation du ménage) ;
- les associations féminines pour la transformation semi-artisanale pour la consommation humaine (préparation des produits semi-finis comme le mil ou sorgho décortiqué, le couscous, les petites boules pour la bouille, etc.);
- les industries pour la transformation industrielle pour la consommation humaine (fabrique des biscuits, par exemple).

Pour satisfaire la demande de ces segments, les transformateurs exigent de plus en plus que les céréales soient homogènes, faisant ainsi appel à la possibilité d'avoir les spécifications variétales de la céréale demandée. Cependant, la question est de savoir comment les producteurs et leurs organisations de commercialisation peuvent prendre en compte cette demande ?

#### - **Transformation du riz paddy en riz marchand**

Avant la restructuration de l'Office du Niger, en 1991, la transformation du paddy se faisait par des unités industrielles (rizeries). Ces unités permettaient de bien nettoyer le paddy en le débarrassant des impuretés, de séparer les sous produits du riz. Un système de triage permettait d'obtenir des grains de divers calibres : riz marchand 40% de brisure, 25% de brisure et riz marchand brisure fine. Cette période était caractérisée par une grande intégration verticale marquée par la présence de l'Etat dans l'encadrement de la production, dans la transformation du paddy et dans la commercialisation.

Depuis la fermeture des rizeries industrielles de l'ON en 1995 suite à la libéralisation du secteur rizicole, la transformation du paddy est effectuée presque exclusivement par les petites décortiqueuses privées le plus souvent près des lieux de production. Selon un recensement effectué en 1995, on dénombrait plus de 700 décortiqueuses privées dans la seule ON pour une capacité de décorticage de 800.000 tonnes. L'introduction de ces machines à beaucoup contribué à la diminution de la vente du paddy, la proportion de production vendue sous forme de paddy ne dépasserait pas les 10% dans la zone ON. En effet, les producteurs préfèrent décortiquer et vendre le riz blanchi et bénéficier des marges de commercialisation du riz plutôt que le paddy et des sous produits du décorticage. Ainsi, l'essentiel de la production disponible de paddy est transformé en riz blanchi par les petites décortiqueuses privées en zones ON, OPIB, ODRS, etc..... Cependant ce riz local souffre de sa qualité non contrôlée et n'est pas le plus souvent conforme aux normes commerciales internationales.

Récemment avec l'installation de des mini rizeries et de deux usines de transformation, à Ségou et Mopti, du riz du groupe Grand Distributeur Céréaliier au Mali (GDCM) la qualité du riz marchand s'est beaucoup améliorée. Actuellement les maliens disposent de riz blanchi de très bonne qualité répondant aux normes et standard internationales. Cependant, les capacités existantes ne couvrant pas les besoins de transformation du paddy, la disponibilité de ce riz de qualité est encore très limitée.

#### - **Transformation du maïs et du mil/sorgho**

La CMDT dans son programme de relance de la production de maïs a procédé à la fin des années 1980 à l'installation, auprès des Associations Villageoises, des petites minoteries dans le Mali Sud. La

production de ces minoteries était essentiellement composée de brisure de maïs pour la consommation humaine. Confronté à des problèmes de commercialisation, ces petites unités ont cessé leurs activités après seulement quelques années de production.

Actuellement, en plus des Grands Moulins du Groupe Achcar, spécialisé dans la production de farine de blé, les capacités de transformation se sont accrues avec l'installation de la minoterie « les Moulins du Sahel Mali à Banankoro, Bamako, du groupe Houd Investissement. Cette minoterie a une capacité théorique de 140 tonnes de farine de blé par jour et 120 tonnes de farine de maïs/mil par jour. Ainsi, le Mali dispose d'une troisième unité de production de farine. La particularité de cette nouvelle minoterie est qu'en plus de la farine de blé, elle mettra à la disposition des maliens de la bonne farine de maïs/mil qui sera de nature à contribuer à la valorisation de la production. Elle ambitionne également la transformation des dérivés de la farine en d'autres produits comme les pâtes dentaires et l'aliment bétail.

Une autre forme de transformation qui est le reconditionnement des grains est en pleine expansion. En effet, les consommateurs des centres urbains, surtout de Bamako, sont de plus en plus exigeants sur la qualité des céréales. Ainsi, sur ces marchés, les détaillants étalent leurs produits pour permettre aux clients de mieux les apprécier. Ils font des reconditionnements pour améliorer la qualité des céréales en vue de satisfaire les segments sensibles à la qualité. C'est ainsi que ce segment propose un prix relativement élevé, qui prend en compte les coûts de reconditionnement et les pertes de poids.

#### **b) La transformation pour la consommation animale :**

Avec l'urbanisation, la demande pour la volaille et les œufs accroît la demande de produits céréaliers comme le maïs, notamment le maïs jaune. En effet, le cheptel de volaille moderne est évalué à près de 1,2 millions de sujets à l'échelle du pays. La consommation annuelle de ce cheptel en maïs est estimée à près de 42.300 tonnes (source : Projet de Développement de l'Aviculture au Mali (PDAM)).

Pour couvrir les besoins de ce segment, quelques petites unités de transformation sont installées çà et là.

Ces unités sont confrontées à d'innombrables contraintes dont la principale est la trop grande variabilité de la qualité des grains bruts fournis par le système actuel de commercialisation. En dehors de la grande variabilité de la qualité du maïs, les aviculteurs se plaignent aussi de la très forte volatilité des prix du maïs qui est l'une des principales matières premières de leur industrie.

#### **2.2.1.1.3. Le stockage**

Le stockage des céréales à grande échelle est fait par les institutions. Celles ci disposent de 78% des 172.000 tonnes de capacités de stockage du pays et de structures adéquates de traitement et de suivi des stocks. Cela résulte aisément du fait que l'Etat détenait le monopole du commerce des céréales, via l'OPAM, de 1960 jusqu'à l'année de la libéralisation totale du marché, c'est-à-dire 1985.

##### **a) Acteurs institutionnels :**

###### **- L'OPAM :**

L'OPAM qui est le premier agent stockeur dispose d'une capacité de stockage de 135.250 tonnes, répartie sur l'ensemble du pays, et d'un service spécialisé dans le suivi et le traitement des stocks.



L'activité de stockage de l'OPAM repose sur la gestion du Stock National de Sécurité (SNS) qui intègre depuis la grande crise de 2004/2005 le Stock d'Intervention de l'Etat (SIE).

Le SNS qui est conjointement financé par l'Etat et par les donateurs est conçu pour permettre au pays de disposer d'une quantité de céréales nécessaire en vue de faire face à d'éventuelles crises alimentaires en attendant l'arrivée des importations ou aides éventuelles de l'extérieure du pays. Ce stock qui correspond à un niveau plafonds de 35.000 tonnes physiques et un montant financier correspondant à 23.000 tonnes de céréales sèches est soumise à un code de gestion accepté par toutes les parties prenantes. Quant au SIE il se chiffre à 35.000 tonnes de céréales, dont 10.000 tonnes de riz.

#### - Le PAM et Les ONGs

Le PAM et beaucoup d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) procèdent aux achats et au stockage de produits alimentaires ou de céréales. Cependant, les stocks disponibles, au niveau de la plupart de ces organismes, sont très mal maîtrisés par l'Etat en vue de leur prise en compte dans un programme plus vaste d'intervention au niveau des populations nécessiteuses en cas de crises graves.

Les quantités achetées par ces institutions dépendent de plusieurs facteurs. Ce qui explique d'une part la forte fluctuation des achats d'une année à l'autre et d'autre part la nature des produits à acheter. Les quantités achetées et stockées sont surtout destinées à intervenir dans les zones en situations de difficultés alimentaires, à faire fonctionner les projets de travail contre nourriture, de cantines scolaires, de nutrition etc.

**Tableau 3 : Quantités annuelles moyennes achetées par les institutions**

Unités : en tonnes

Années	Céréales		
	Mil	Sorgho	Riz local
2005	200	75	2500
2006	400	200	4000
2007	,	,	,
2008	1200	150	4000
2009	1000	200	3500
Quantités moyennes	700	156	3500

Source : Etude normes et qualité, OMA, 2011

En plus des institutions, le stockage est fait par le privé notamment les paysans, les commerçants et la communauté.

#### b) Stockage paysan

Dans le cadre de la gestion des risques liés aux aléas climatiques, le stockage continue à se faire au niveau des producteurs. Ce stockage constitue le plus important au Mali en volume. En effet, selon les conclusions de l'étude de l'impact de la libéralisation sur le fonctionnement des filières céréalières au Mali, mai 1999, on estime seulement que :

- 9 et 26% du mil produit dans les zones de Ségou et du Séno,

- 14 et 60% du sorgho à Ségou et dans la zone CMDT,
- 20 à 40% de riz dans les zones ORS et Office du Niger

sont régulièrement mis sur le marché. Tout le reste est autoconsommé ou stocké. Cette pratique de stockage devrait s'amplifier avec le développement progressif de la commercialisation d'autres produits alternatifs aux ventes précoces de céréales (pastèques, noix de karité, sésame...)

### **c) Stockage communautaire**

Le stockage communautaire comprend les banques de céréales, le crédit pour le stockage villageois ou la commercialisation en groupe. Ces formes de stockage ont été promues dans la plupart des cas par les ONG, les bailleurs de fonds et tout récemment par l'Etat à travers le CSA pour aider les producteurs à mieux commercialiser leur production à la récolte et à disposer de céréales à de meilleurs prix dans le cadre de son approvisionnement pendant la soudure. Malheureusement, ce type de stockage peine à se développer malgré le rôle important qu'il pourrait jouer dans le système de commercialisation, sans les appuis constants des ONG, des bailleurs de fonds et de l'Etat

### **d) Stockage des commerçants**

Des études ont montré que malgré l'accroissement des capacités de stockage des privés, au lendemain de la libéralisation, avec le rachat des magasins de la SOMIEX, les volumes stockés par ceux-ci, notamment en ce qui concerne les céréales sèches n'ont pas augmenté. En effet, les commerçants préfèrent les rotations rapides au stockage de longue durée. La seule raison évoquée, par les commerçants, qui fait qu'ils optent pour la rotation rapide et non le stockage est la faiblesse des moyens financiers (Etude, identification des besoins d'information des commerçants, OMA, nov 1998). Mais des études ont montré que cette rotation rapide des stocks correspond à une stratégie de réduction des risques liés au stockage, aux variations des prix, aux coûts financiers dans les cas fréquents de crédits informels.

Enfin, les commerçants n'ont recours au stockage que lorsqu'ils sont installés dans un endroit enclavé d'où le transport vers les zones d'approvisionnement est très difficile pendant la saison pluvieuse ou s'ils obtiennent des contrats de fourniture de céréales pour le compte des institutions ou d'autres grossistes.

## **2.2.1.2. La demande extérieure (exportations)**

Pendant les années 80 et 90, le marché malien pouvait être considéré comme déconnecté de la sous région car les autres pays n'avaient pas encore libéralisé leurs marchés céréaliers. Mais cette situation a changé depuis la fin des années 90 avec :

- La libéralisation des marchés nationaux des pays de la sous région et leur intégration au marché malien,
- Le développement des infrastructures routières et des infrastructures de communication,
- le rôle primordial reconnu par tous du marché dans la réalisation de la Sécurité alimentaire des populations.

En plus de ces facteurs, la signature des accords de libre échange par les pays de la sous région dans le cadre des regroupements régionaux (CEDEAO et UEMOA) font que nous assistons à la construction d'un marché sous régional de plus en plus intégré.

Ainsi, on observe des flux importants de céréales localement produites, notamment le mil, le maïs et le riz, entre le Mali et ses pays voisins comme la Côte D'Ivoire, le Burkina, le Niger, le Sénégal et la Mauritanie. Pour les trois premiers pays la direction des flux dépend de l'évolution de la campagne agricole et des politiques d'exportation. Ainsi, au Mali, en année de bonne production les exportations vers ces pays tendent à augmenter proportionnellement au niveau de déficits enregistrés dans ces pays. Et en années de mauvaise production, le Mali a recours aux céréales de ces pays pour combler son déficit.

Les demandes venant de la Mauritanie et du Sénégal tendent à devenir structurelles car ces pays produisent moins de 30% de leurs besoins en céréales sèches quelque soit l'année.

Il ressort de l'analyse des exportations de céréales relevées par l'OMA, de 2005 à 2009, sur les principaux marchés d'exportation du pays, consignés dans le tableau ci-dessus les remarques suivantes :

- Le mil est la principale céréale exportée du Mali vers ses voisins, il est suivi du maïs ;
- Une instabilité des exportations maliennes, en effet, elles ont varié de 17.080 tonnes en 2009 qui était une année de bonne production à 5.170 tonnes en 2006 considérée comme une année moyenne.

Durant la période 2005 -2009 les exportations de céréales sèches ont totalisé 47.379 tonnes pour une moyenne de 9.476 tonnes par an.

**Tableau 4 : Les exportations des céréales maliennes de 2005 à 2009**

Pays	Année: de 2005 à 2009				
	Mil	Sorgho	Mais	Riz	Total
RCI	10 321	363	0	0	10 684
BF	2 077	1 660	1 303	16	5 056
Mauritanie	9 975	1 344	292	2 053	13 664
Guinée	3 550	100	735	4 052	8 437
Sénégal	40	130	968	0	1 138
Niger	2 902	637	7 735	0	11 274
Total	28 865	4 234	11 033	6 121	50 253

Source : OMA

En absence de statistiques officielles sur les exportations de l'ensemble du pays, plusieurs sources concordent que les échanges non déclarés sont plus importants, surtout à partir des principaux bassins de production du sud et du centre du pays. Les ivoiriens s'approvisionnent en mil à partir des bassins de production du sud à cause de leur qualité supérieure. La préférence des sénégalais porte sur le maïs pour l'approvisionnement de leur industrie animale et le mil souma de la région de Ségou pour la consommation humaine. L'approvisionnement des nigériens et des burkinabés, en mil et en maïs jaune, se fait à partir de Koutiala et de Sikasso. Quant aux mauritaniens, ils importent le mil de

Ségou et le riz de l'office du Niger. Les transactions avec les commerçants guinéens portent sur le mil et le riz étuvé à partir de Bamako.

Dans ces pays, avec l'accroissement de l'urbanisation et le développement des industries de transformation pour la consommation humaine et animale, leurs marchés deviennent de plus en plus exigeants sur la qualité des produits transigés (cf rapport de synthèse des études sur les normes et qualité des produits agricole, Issa Aboubacar, fév 2010).

### 2.2.1.3. Les normes et standards en usage sur les segments

Les activités de normalisation au Mali bien qu'ayant commencée au début de la période d'indépendance restent timides. Les textes réglementaires en matière de normalisation, de conditionnement et de contrôle de qualité sont de 1962. Les normes de qualité exigées pour les différentes céréales sont:

#### 2.2.1.3.1. Pour le Riz

Toute qualité de riz importé ou exporté du Mali doit respecter les exigences suivantes :

- ❖ Etre de type oryza sativa (originaire d'Asie) ou Oryza glaberrima (originaire d'Afrique).
- ❖ Provenir de grains de paddy de la même variété de semence pour un même lot
- ❖ Etre sec, le taux d'humidité ne doit pas dépasser 14%
- ❖ Etre de couleur franche et homogène, non terne
- ❖ N'avoir aucune odeur trahissant un indice d'échauffement ou de moisissure
- ❖ Etre désinsectisé
- ❖ Ne pas contenir de terre- sable ou de gravier (l'intolérance est absolue pour ces matières étrangères)
- ❖ Pour les différentes catégories de riz d'autres critères sont exigés: ils ne doivent pas contenir : QUOI ?
- ❖ L'emballage doit être fait en sacs neufs , et de poids uniformes
- ❖ Les caractéristiques doivent être inscrites de façon apparente et indélébile sur le sac.

**Tableau 5: Taux de brisure acceptés au Mali selon le document officiel de norme de qualité**

Qualité de riz /critères	Brisures (%)	Grains défectueux (%)	Paddy(%)
Riz de luxe	2	Néant	Néant
Riz entier	2	2	0,50
Riz marchand n°1	25	3	1
Riz marchand n°2	40	3	1
Riz brisé n°1	50	3	2
Riz brisé n°2	50	2	2
Riz brisé n°s 3 et 4	PN		

PN : Pas de normes de puretés

### 2.2.1.3.2. Pour les céréales sèches Mil, Sorgho et Maïs

Selon les critères généraux des facteurs de qualité, la céréale doit être :

- saine, propre à la consommation humaine et de qualité alimentaire ;
- exempte d'odeurs et de goûts anormaux ainsi que d'insectes vivants ;
- exempte de souillures en quantités susceptibles de présenter un risque pour le consommateur.

Selon les critères spécifiques des facteurs de qualité, la céréale maïs doit présenter :

- une teneur en eau de 15,5% maximum. En effet, une faible teneur en eau ainsi qu'un séchage rapide empêche le développement des moisissures et des mycotoxines. Une teneur moindre en eau peut être exigée pour certaines destinations, compte tenu du climat, des durées de transport et de stockage ;
- des souillures : impuretés d'origine animale (y compris les insectes morts) de 0,1% maximum ;
- une absence de graines toxiques ou nocives reconnues dangereuses pour la santé ;
- des composants organiques autres que des graines de céréales comestibles (graines d'autres plantes, tiges, etc...) ne doivent pas dépasser 0,5%.

En plus de ces critères, la céréale ne doit pas renfermer de contaminants. Il s'agit notamment de métaux lourds en quantité susceptible de présenter des risques pour la santé humaine (Plomb, Cadmium , etc..). Les résidus de pesticides doivent être conformes aux limites maximales de résidus fixées par la Commission du Codex Alimentarius pour le maïs.

Sur un plan purement de l'hygiène, la céréale doit être :

- préparée et manipulée selon les sections appropriées du Code d'usages international ;
- exempte de matières indésirables pour permettre les bonnes pratiques de fabrication ;
- Si l'on soumet la céréale aux méthodes appropriées d'examen et d'échantillonnage, elle doit être :
  - Exempte de microorganismes en quantités susceptibles de présenter un risque pour la santé ;
  - Exempte de parasites susceptibles de présenter un risque pour la santé ;
  - Exempte de substances provenant de microorganismes en quantités susceptibles de présenter un risque pour la santé.

En ce qui concerne le Conditionnement/étiquetage, les mil, sorgho et maïs, comme toutes autres céréales doivent être conformes aux normes de conditionnement et d'étiquetage.

Ces normes stipulent que pour le conditionnement :

- Le grain doit être emballé dans des récipients préservant les qualités hygiéniques, nutritionnelles, technologiques et organoleptiques du produit ;
- Les récipients, y compris les matériaux d'emballage, doivent être fabriqués avec des matériaux sans danger et convenant à l'usage auquel ils sont destinés. Ils ne doivent transmettre au produit aucune substance toxique, ni aucune odeur ou saveur indésirable ;
- Lorsque le produit est emballé dans des sacs, ceux-ci doivent être propres, robustes et solidement cousus ou scellés.

Pour l'étiquetage, l'étiquette doit porter le nom de la céréale « maïs ». On notera que si la céréale est vendue en gros, les renseignements doivent figurer soit sur le récipient, soit dans les documents d'accompagnement ; l'identification du lot, le nom et l'adresse du fabricant ou de l'emballer peuvent être remplacés par une marque d'identification, à condition que cette marque puisse être clairement identifiée à l'aide des documents d'accompagnement.

#### **Comparaison aux critères retenus dans les transactions entre les opérateurs privés:**

Les principaux critères retenus par les opérateurs ne sont pas généralement quantifiés. Ce sont le taux d'impuretés, la taille des grains, l'âge de la céréale et l'infestation. Les critères officiels sont certes pris en compte par les opérateurs mais dans la forme. Seules les institutions et les transformateurs tiennent compte du taux d'humidité.

Une comparaison des critères officiels de qualité et ceux pratiqués par les grossistes donne le tableau ci-dessous.

**Tableau 6: Comparaison des critères de qualité officiels avec ceux évoqués par les grossistes**

Céréales	Critères officiels	Critères évoqués par les commerçants
<b>Riz importé</b>	Origine africaine ou asiatique	Origine
	Homogénéité des grains et de la couleur	Homogénéité des grains et de la couleur
	Taux d'humidité <14%	Taux d'humidité
	Taux d'impureté de 0% pour la terre, le sable ou le gravier	Taux d'impureté
	Absence d'odeur d'échauffement et de moisissure	
	Emballages neufs avec les caractéristiques et les poids uniformes	Type d'emballages
	Le taux de brisure peut varier de 0 à 50%	Année de production
<b>Mil</b>	Propice à la consommation humaine	
	Grains matures	
	Année de production	Année de production
	Couleur franche	Couleur
	Absence d'odeur d'échauffement et de moisissure	
	Taux d'impureté (<=2% pour les matières inertes et <=3% de grains immatures)	Taux d'impureté
	Manque de grain en germination	
	Taux d'humidité <14%	Taux d'humidité
	Densité des grains doit être de >=0,75	Homogénéité des grains
	Emballages neufs avec les caractéristiques et les poids uniformes	Type d'emballage
		Infestation
		Origine de la Céréale

Une comparaison des critères officiels de qualités avec ceux utilisés par les grossistes montre qu'il existe une ressemblance entre ces critères dans plusieurs rubriques. Cependant, selon les grossistes il est pratiquement impossible de travailler avec les critères officiels de qualité à cause de leurs précisions, de leur rigidité et de la quasi-inexistence de structure de contrôle.

S'agissant du riz, les grossistes ne prêtent pas une attention particulière aux critères suivants :

- Absence d'odeur d'échauffement et de moisissure car ce critère est vite vérifié par les grossistes lors du contrôle par sondage ;
- Le taux de brisure peut varier de 0 à 50%. En effet les grossistes ne tiennent pas trop compte de ce critère car ils ont des classifications simples. Selon cette classification, tout riz de grande consommation et dont le taux de brisure est inférieur ou égal à 40% est appelé riz RM40 dans le cas contraire il est appelé riz brisure.

Chez les grossistes, l'année de production du riz est très importante parce qu'elle leur permet de s'orienter en cas de prise de décision de stockage.

S'agissant du mil, les grossistes n'insistent pas sur les critères qui peuvent être vérifiés par le sondage des sacs. Il s'agit de céréales propices à la consommation humaine, de la maturité des grains, de l'absence d'odeur d'échauffement et de moisissure et de manque de grain en germination.

Par contre ils insistent beaucoup sur l'infestation de la céréale, qui est importante pour les prises de décision de stockage et sur l'origine de la céréale pour la fixation des prix.

### **2.2.1.3.3. Conclusion**

Au regard de ce qui précède, on retient que les exigences de qualité pour toutes les céréales sont manifestement exprimées à tous les niveaux, notamment pour la consommation humaine, la transformation pour la consommation humaine et animale, les exportations et même le stockage. A tous les niveaux de la chaîne de commercialisation, les acteurs s'impliquent pour répondre à ces nouvelles exigences. Cependant, cet engagement seul ne suffit pas si des moyens techniques et technologiques ne sont pas mis en œuvre pour accélérer le mouvement.

Aussi, des efforts devront ils être mis en œuvre pour que le problème de qualité puisse être significativement réglé déjà au niveau du producteur. A cet égard le financement par l'Etat des magasins de stockage dans les grands centres de production et qui seront gérés par les coopératives et les organisations de producteurs, pourrait contribuer à prendre en charge, non seulement, cette problématique de la qualité des produits mais aussi celui du financement de la commercialisation des céréales à travers le warrantage.

A terme, ceci permettra à l'Etat de mieux cerner les disponibilités céréalieres dans le pays à tout moment et éviterait des mauvaises décisions en matière d'importations ou d'exportation.

## **2.2.2. L'Offre sur les différents segments**

### **2.2.2.1. Le riz**

L'offre de riz repose essentiellement sur la part de la production destinée au marché, ou encore la production totale de riz, déduction faite de l'autoconsommation. Il s'agirait donc de la part de la production destinée à la consommation urbaine et à l'exportation. En 2007, selon DIARRA (Avril 2008), la consommation urbaine représentait, à peu près 210.800 Tonnes par an. Une infime partie de ce volume est destinée au segment du riz haut de gamme, soit moins de 3% et le reste se repartit entre le « Gambiaka tout venant » sur lequel repose le gros de la demande du segment du riz de grande consommation et celui du riz de qualité médiocre. L'autre part importante de l'offre destinée au segment haut de gamme provient essentiellement des importations, soit 3%.

Les aides alimentaires en riz viennent compléter le volume qui alimente le segment du riz de grande consommation<sup>2</sup>.

### **2.2.2.2. Les céréales sèches (Mil, Sorgho et Maïs)**

L'offre des céréales sèches alimente le segment de la consommation des ménages à 50%. L'autre moitié se repartit entre le segment transformation pour la consommation humaine et celui de la transformation pour l'alimentation animale et les exportations.

---

<sup>2</sup> Quelque soit la qualité de ce riz, il est cédé par l'OPAM (l'Etat) au prix du riz de grande consommation.



**Tableau 7: Production brute en 1000 Tonnes**

	Riz	Blé et orge	Mil/Sorgho/Mais	Total
<b>2001/02</b>	939,86	9,35	1633,63	2582,84
<b>2002/03</b>	710,45	4,62	1816,79	2531,86
<b>2003/04</b>	931,92	7,63	2462,67	3402,22
<b>2004/05</b>	718,09	8,94	2117,87	2844,9
<b>2005/06</b>	945,823	4,805	2448	3398,63
<b>2006/07</b>	1 053,24	8,57	2 631,44	3 693,24
<b>2007/08</b>	1 082,00	8,59	2 794,51	3 885,48
<b>2008/09</b>	1 305	8,59	2 801,98	4 115,18
<b>2009/10<sup>3</sup></b>	1 530	16,57	3 118,22	4 664,50

Source : Bilans céréalières DNSI-CPS/MA

**Tableau 8: Importations en milliers de tonnes**

	Riz	Blé et orge	Mil/Sorgho/Mais	Total
<b>2001/02</b>	170,22	61,7	12,56	244,48
<b>2002/03</b>	149	64,7	46,63	260,33
<b>2003/04</b>	125	97,8	11,17	233,97
<b>2004/05</b>	138,15	97	16,02	251,17
<b>2005/06</b>	<b>130,36</b>	<b>126,2</b>	<b>14,23</b>	<b>270,79</b>
<b>2006/07</b>	<b>152,26</b>	<b>168,85</b>	<b>26,94</b>	<b>348,06</b>
<b>2007/08</b>	<b>189,46</b>	<b>86,24</b>	<b>11,92</b>	<b>287,62</b>
<b>2008/09</b>	<b>205</b>	<b>109</b>	<b>4,99</b>	<b>318,99</b>
<b>2009/10</b>	<b>140,86</b>	<b>109,41</b>	<b>11,18</b>	<b>261,46</b>

Source : Bilans céréalières DNSI-CPS/MA

Les aides alimentaires reçues entre 2001/02 et 2003/04 ont porté essentiellement sur les mil, sorgho et maïs, qui ont représenté 84,2% en 2001/02 et 100% en 2002/03 et 2003/04. On relève par ailleurs

<sup>3</sup> Chiffres prévisionnels 2009/10

que le volume des aides reçues en blé est en progression depuis 2004/05 après les deux précédentes campagnes où aucune aide n'a été reçue pour cette céréale. Après 2006/07, il n'y a plus eu d'aide de blé. Le riz aussi est dans cette dynamique avec 68% des aides enregistrées en 2004/05, contrairement au blé, le Mali continue de recevoir le riz au titre de l'Aide alimentaire (Don Japonais).

**Tableau 9: Aides alimentaires en milliers de tonnes**

	Riz	Blé et orge	Mil/Sorgho/Mais	Total
<b>2001/02</b>	0,56	0,59	6,13	7,28
<b>2002/03</b>	0	0	7,8	7,8
<b>2003/04</b>	0	0	2,64	2,64
<b>2004/05</b>	5,99	0,55	2,31	8,84
<b>2005/06</b>	12,89	7,45	7,18	27,52
<b>2006/07</b>	4,02	6,91	10,20	21,13
<b>2007/08</b>	0,04	0,00	0,00	0,04
<b>2008/09</b>	5,30	0,00	0,00	5,30
<b>2009/10<sup>4</sup></b>	11,68	0,00	0,00	11,68

Source : Bilans céréaliers DNSI-CPS/MA

### 2.2.2.3. Le Blé

L'offre de blé repose sur la production nationale qui a évolué en dents de scies au cours de la période 2001/2002 à 2008/09. Cette offre présente une tendance haussière depuis 2006/07. Comme on l'a évoqué plus haut, cette offre alimente à 75% la consommation des ménages avec seulement 25% allant vers le segment de la transformation. Par ailleurs, il faut noter que les besoins complémentaires de ce segment sont comblés à partir des importations qui sont en hausse continue depuis 2001/02 jusqu'en 2008/09.

<sup>4</sup> Prévisions 2009/10

### 3. PERFORMANCE

La performance du marché céréalier sera analysée ici sous le prisme de l'évolution des prix, de la saisonnalité et des marges de commercialisation au cours des deux dernières décennies pour toutes les céréales excepté le blé pour lequel les informations ne sont pas disponibles.

#### 3.1. Evolution des prix de 1990 à 2010

L'évolution interannuelle des prix des céréales montre que ceux-ci ont subi plusieurs fluctuations de 1990 à 2010. Ces fluctuations de prix enregistrées se caractérisent par des niveaux bas en période des récoltes et des niveaux élevés durant la période de soudure. Cependant, les amplitudes de ces fluctuations dépendent de la confrontation de l'offre et de la demande durant les différentes campagnes qui se sont succédé. L'essentiel de l'offre provenant de la production agricole, qui est elle-même tributaire des aléas climatiques, les fortes fluctuations de la production agricole se répercutent ainsi sur l'évolution des prix sur les marchés, notamment en ce qui concerne les céréales locales. En plus de l'alternance des bonnes et des mauvaises campagnes agricoles, certains événements sont intervenus durant la période et qui ont également eu un impact sur l'évolution des prix des céréales au cours des vingt dernières années. Parmi ceux-ci, on peut citer entre autres :

- La dévaluation du franc CFA, intervenue en janvier 1994 ;
- la crise sociopolitique qu'a connue la Côte d'Ivoire, principale porte d'entrée des importations maliennes, en septembre 2002 ;
- la crise acridienne de la campagne agricole 2004/05
- la crise de la vie chère de 2007/08 ;
- et le refus des producteurs à cultiver le coton durant la campagne agricole 2008/09.
- les mauvaises campagnes agricoles de 2000/01 et de 2002/03;

Globalement les prix des principaux produits de base ont connu des mouvements de hausse au cours des vingt dernières années.

**Tableau 10 : Taux moyens d'accroissement mensuel des prix de principaux produits de base**

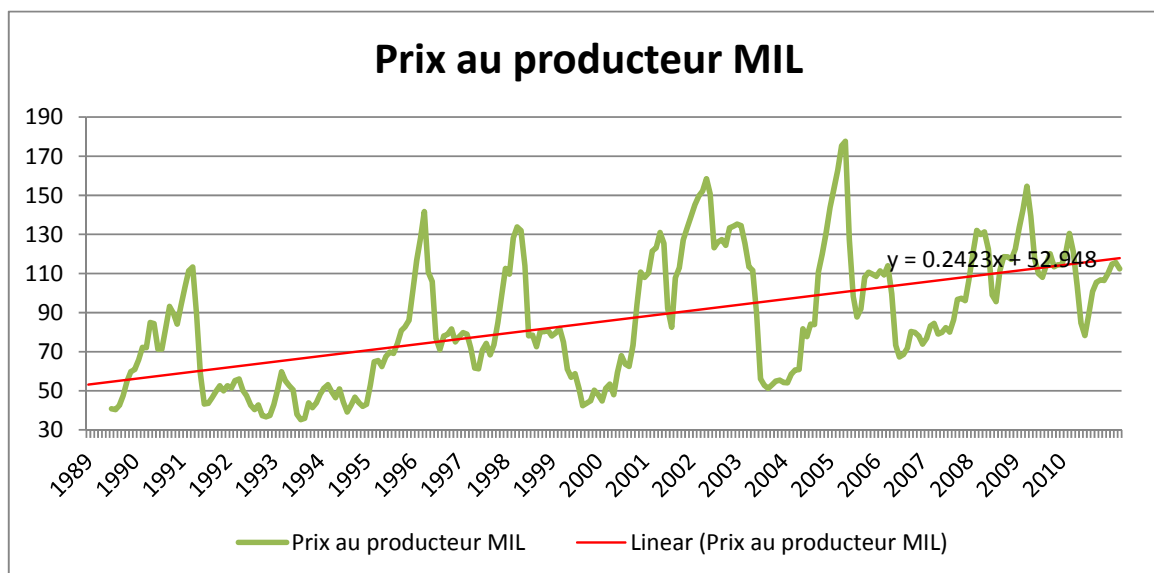
Produits/ Indicateurs	Prix	Périodes	Mil	Riz local	Riz importé RM40	Riz importé brisure
Taux moyens d'accroissement mensuel des prix en F CFA par mois	Prix au producteur	1990-2010	0,242	0,503	-	-
		1990-2000	0,270	0,739	-	-
		2001-2010	0,243	0,660	-	-
	Prix au consommateur	1990-2010	0,448	0,727	0,564	0,917
		1990-2000	0,661	1,081	0,937	<b>1,138</b>
		2001-2010	0,333	0,936	0,683	1,189

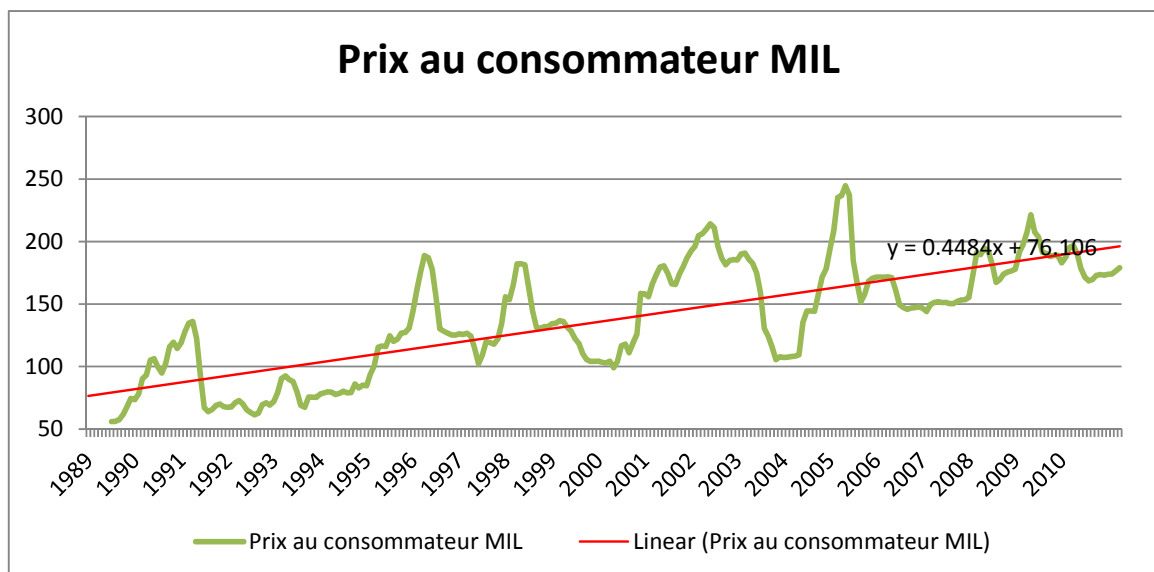
Comme on peut le constater les prix des céréales sont en hausse non seulement au cours des vingt dernières années, mais aussi au cours des décennies 1990 à 2000 et 2001 à 2010. Cependant les prix du mil, du riz local et du riz importé ont proportionnellement beaucoup plus haussé durant la première décennie (1990 à 2000) que durant la seconde (2001 à 2010). Cette situation s'explique essentiellement par les effets conjugués de la dévaluation du franc CFA, intervenu le 12 janvier 1994

et les politiques d'importation exonérée du riz, qui ont été très fréquentes durant la deuxième décennie. Contrairement aux autres céréales, le prix au consommateur du riz importé brisuré a haussé beaucoup plus durant la deuxième décennie que la première, traduisant ainsi, à la fois les effets de la crise de la vie chère et la non-éligibilité de cette qualité de riz aux autorisations d'importation exonérée de riz.

### 3.1.1. Evolution des prix des céréales sèches de 1990 à 2010

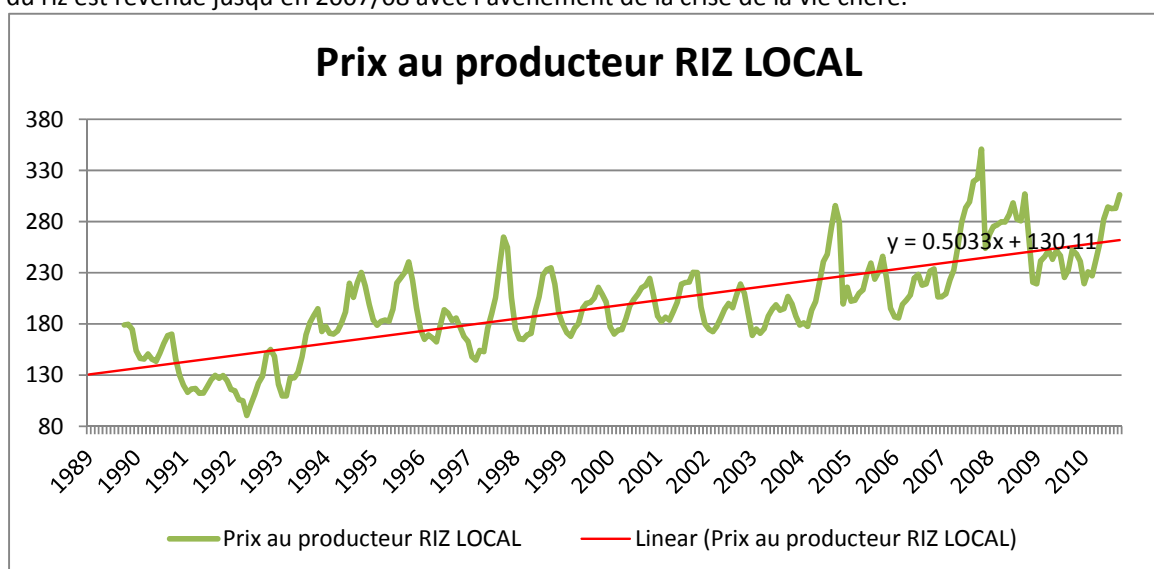
Les prix des céréales sèches ont globalement évolué à la baisse de 1990 à 1994. A partir de janvier 1994 avec le changement de parité du franc CFA avec les devises étrangères, les prix des céréales ont amorcé des mouvements de hausse suite à l'augmentation des prix des intrants agricoles et l'amélioration de la compétitivité des produits locaux, notamment le riz local. On notera également une recrudescence des échanges sous-régionaux vers la fin de la première décennie en 1995/96 et 1996/97, comme une conséquence majeure de la dévaluation du franc CFA. Durant ces campagnes, les marchés maliens ont été beaucoup sollicités par les commerçants des pays voisins. S'agissant de la deuxième décennie, elle a été marquée par une série d'événements, qui ont fortement contribué à la hausse des prix au cours de cette période. Il s'agit des mauvaises campagnes agricoles 2000/01 et 2002/03, aggravées par la crise ivoirienne intervenue en septembre 2002. A cela, il faut ajouter la crise acridienne intervenue en 2004/05, la crise de la vie chère en 2007/08 et le refus des producteurs à cultiver le coton en 2008/09.

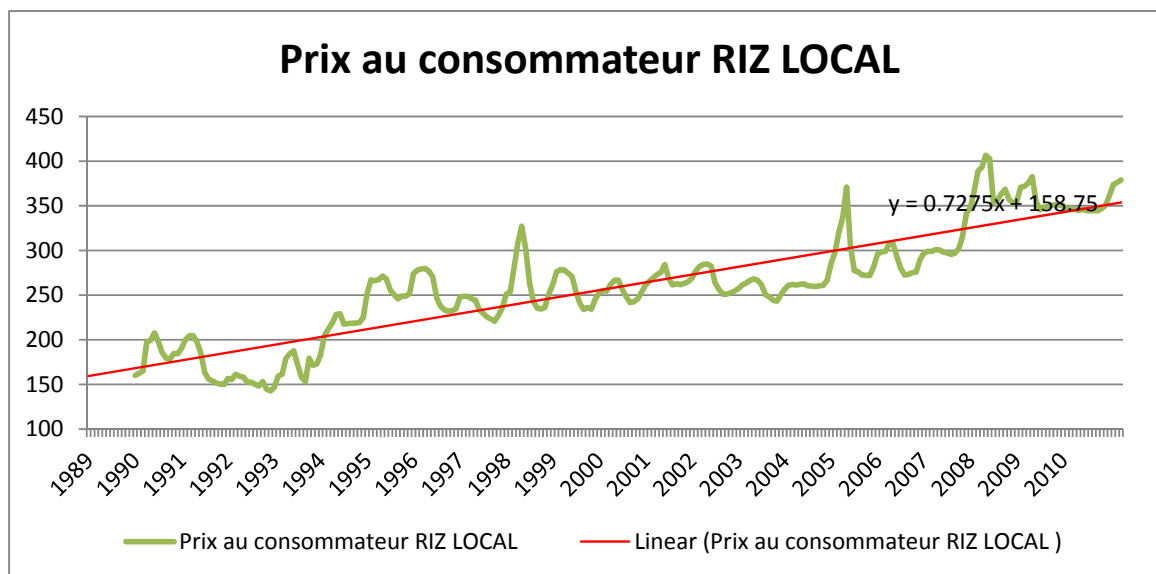




### 3.1.2. Evolution des prix du riz local de 1990 à 2010

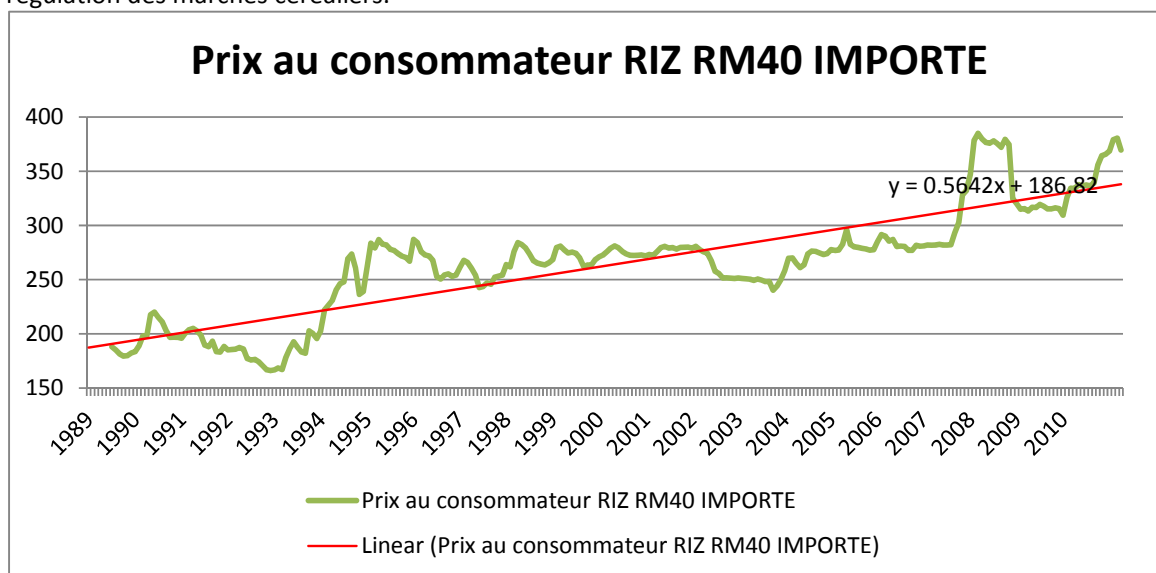
Au cours des vingt dernières années, les prix du riz local ont globalement haussé. Cependant, cette tendance générale cache des disparités. A l'instar des céréales sèches, les prix du riz local étaient très bas et avaient une tendance à la baisse de 1990 à 1994. Avec la dévaluation du franc CFA, le riz local est devenu compétitif par rapport au riz importé et les prix ont commencé à hausser. Cette hausse a été aggravée par la décision du Gouvernement de donner en 1994 un prix indicatif de 250 F/Kg pour le riz, à ne pas dépasser, afin de maîtriser l'inflation causée par la dévaluation alors qu'en réalité, les prix étaient largement en deçà de ce seuil. Suite à la dévaluation du franc CFA, la brusque augmentation de la demande du riz local a fait que durant la première décennie les prix du riz local n'ont fait que hausser. La deuxième décennie a vu la réalisation d'importants investissements dans les aménagements hydro agricoles. Ceci a contribué ainsi à une augmentation significative de la production du riz local et une relative stabilité des prix jusqu'en 2004/05 (année de la crise acridienne) où les mouvements de hausse ont repris d'abord avec les céréales sèches et plus tard le riz, à cause de l'effet de substitution des céréales sèches au riz. Ensuite la relative stabilité des prix du riz est revenue jusqu'en 2007/08 avec l'avènement de la crise de la vie chère.

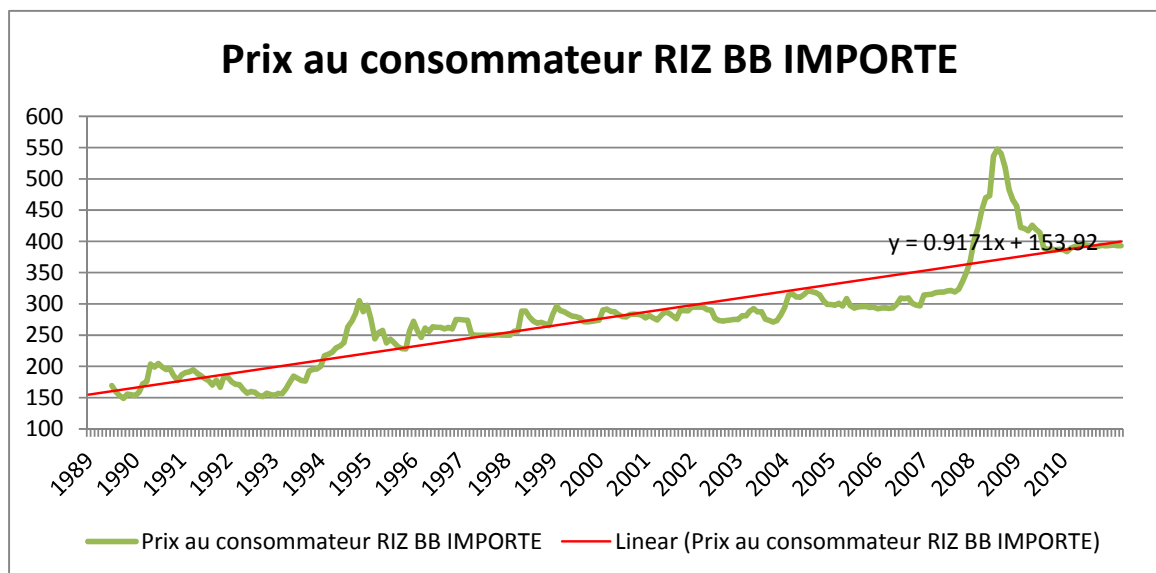




### 3.1.3. Evolution des prix des riz importés de 1990 à 2010

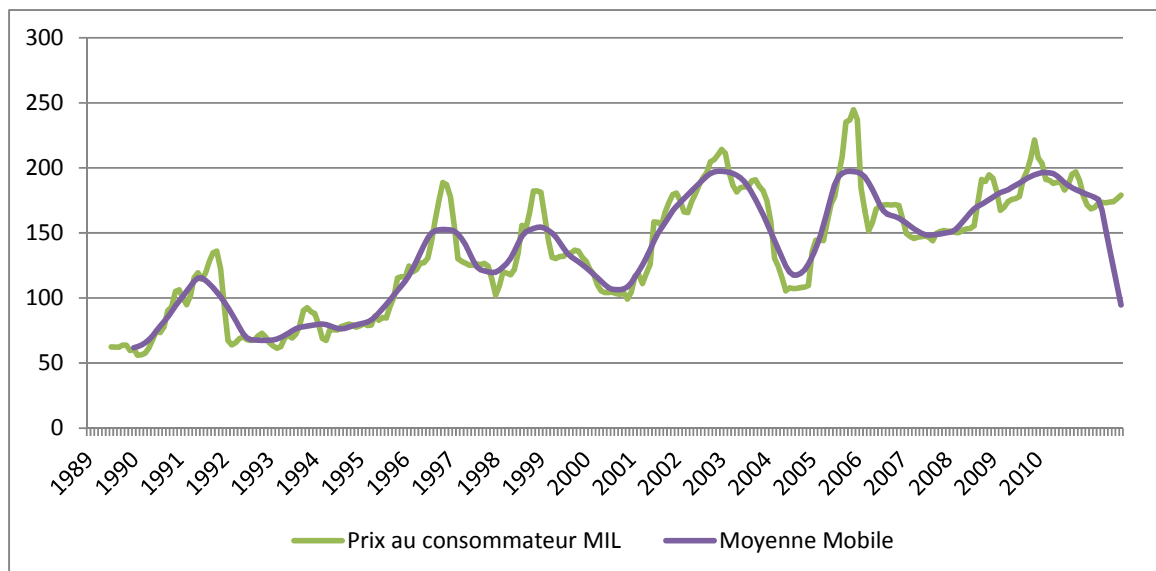
A l'instar des autres céréales, les prix des riz importés avaient une tendance à la baisse entre 1990 et 1994. Après cette période, Les prix des riz importés ont connu deux périodes charnières au cours des vingt dernières années. Il s'agit de la dévaluation du franc CFA, qui lui a fait perdre sa compétitivité et augmenté son prix sur les marchés et de la crise de la vie chère. Entre ces deux périodes, les prix des riz importés ont affiché une évolution relativement douce. Aussi, il y a lieu de souligner que durant la deuxième décennie, l'Etat a fait des importations de riz exonérées le principal outil de régulation des marchés céréaliers.





### 3.2. Saisonnalité

Au cours des vingt dernières années, les prix ont globalement évolué à la hausse. Cependant cette situation globale ne doit pas cacher les fluctuations saisonnières de prix, qui font que les prix sont bas en période des récoltes et en hausse progressivement pour atteindre leur sommet en période de soudure. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des prix du mil et la moyenne mobile au cours de la période allant de 1990 à 2010.



Une analyse des indices saisonniers calculés à partir des séries de prix moyens nationaux au consommateur nous montre que durant la période de 1990 à 2010, les prix ont augmenté en

moyenne de 21% pour le mil, 28% pour le sorgho, 27% pour le maïs, 16% pour le riz local, 7% pour le riz RM40 importé et 5% pour le riz brisé importé.

On déduit de ce tableau que les prix des céréales importées ont été plus stables que ceux des céréales locales. En effet, les riz RM40 et BB importés ont des variations de prix plus faibles que celles des céréales locales. Cette stabilité des prix des céréales importés s'explique essentiellement par :

- La stabilité de l'offre de ces produits par rapport aux céréales locales ;
- Les prix varient très rarement entre les importations ;
- La présence du riz local sur les marchés constitue un amortisseur pour les prix du riz importé, notamment à cause de sa préférence par les consommateurs ;
- Les effets de l'exonération accordée par l'Etat de plus en plus pour les importations de riz, notamment le riz RM40 de grande consommation.

S'agissant des céréales locales, on notera que c'est le riz local qui a les prix les plus stables. Ils varient beaucoup moins que ceux des céréales sèches. Cette stabilité relative des prix du riz local trouve son explication à travers, entre autres :

- L'offre globale de riz qui est plus stable que celle des céréales sèches. En effet au Mali l'essentiel de la production provient du système de production de la maîtrise totale de l'eau. En marge de cela, les importations de riz viennent s'ajouter à la production locale en vue de satisfaire la demande ;
- Les aléas climatiques, qui sont l'une des caractéristiques des pays du sahel, frappent beaucoup plus les offres de céréales sèches que celles du riz ;
- Les aides alimentaires et les distributions alimentaires gratuites se font essentiellement en céréales sèches, notamment en mil et en sorgho. Bien que leur but soit de venir en aide aux populations dans le besoin, ces actions caritatives perturbent les marchés quand elles ont lieu ;
- L'impact des échanges transfrontaliers qui concernent essentiellement les céréales sèches ;
- Les mesures de restriction des exportations au lieu de freiner celles-ci contribuent à les accroître et en même temps augmentent leurs coûts de transactions qui se répercutent à terme sur les prix intérieurs.

S'agissant des céréales sèches, c'est le mil, qui a les prix les plus stables car il se cultive un peu partout au Mali et résiste beaucoup plus aux aléas climatiques que le sorgho et le maïs.

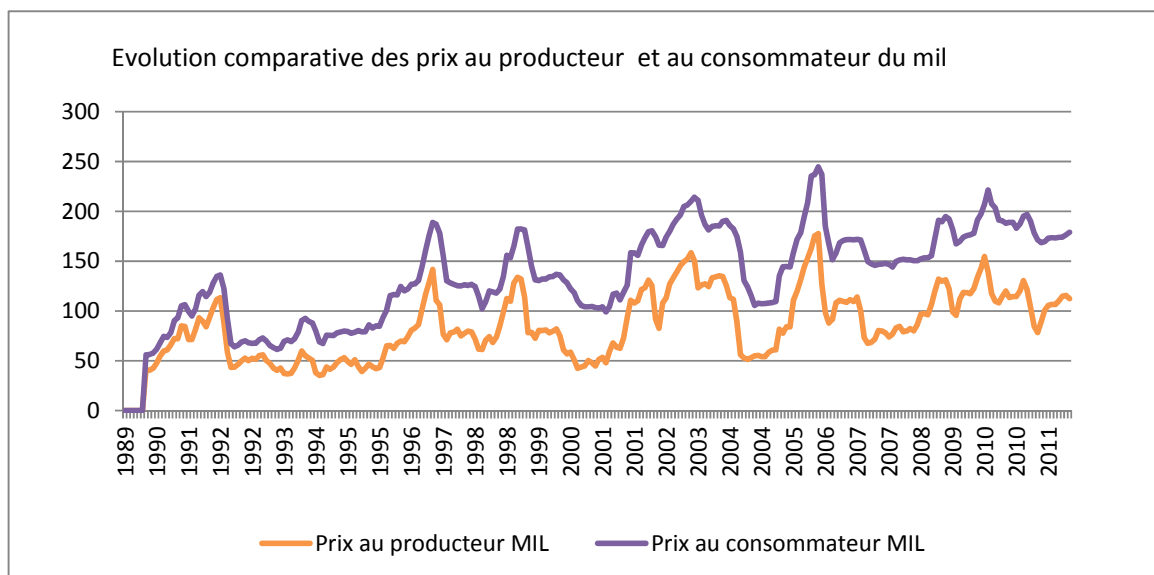
### 3.3. Analyse des marges

La représentation graphique des prix au producteur et les prix au consommateur montre qu'ils ont également subi plusieurs fluctuations, tout en restant parfaitement parallèles. Cependant, ils ont la même allure depuis 1990 jusqu'à maintenant. Durant la période d'analyse, il existe une parfaite corrélation entre les prix au producteur et les prix au consommateur des céréales.

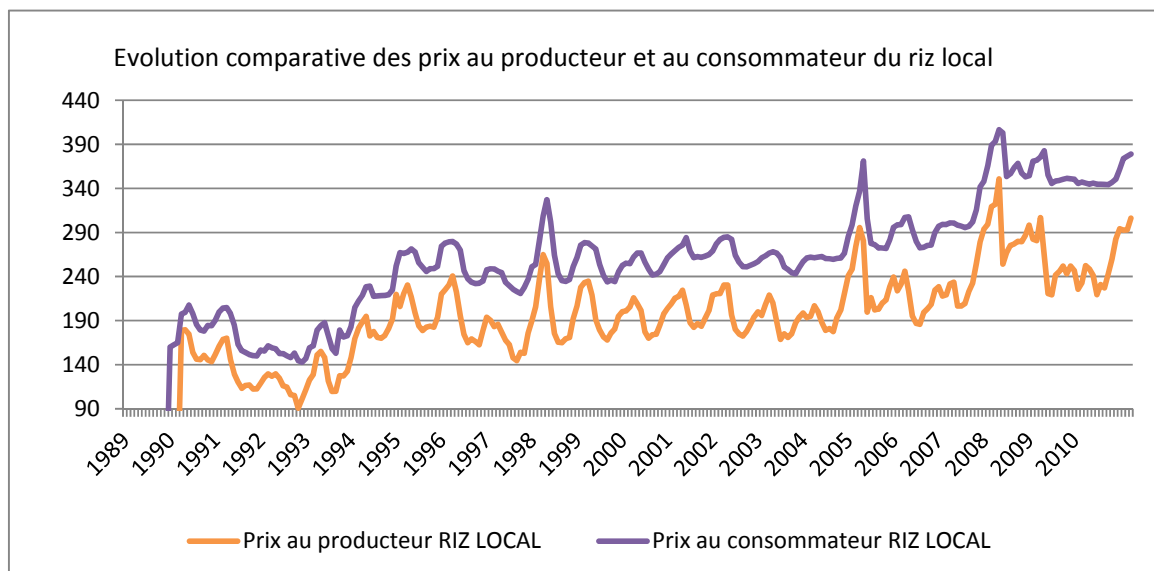
Ainsi on peut conclure que durant la période d'analyse, les marchés céréaliers ont été bien intégrés et les prix évoluent dans le même sens sur les marchés de production et ceux à la consommation. Le



graphique ci-dessous montre une évolution comparative des prix au producteur et au consommateur du mil



Il en est de même pour le riz local, dont le graphique est ci-dessous



### 3.3.1. Analyse des marges des céréales sèches

Les parts des producteurs dans le prix au consommateur final, durant ces vingt dernières années, sont en très légères variations et peuvent même être considérées comme stables. Cette stagnation de la part du producteur dans le prix au consommateur final trouve son explication dans les politiques appliquées par les autorités depuis la dévaluation du franc CFA. Celles-ci ont toujours été des politiques visant à empêcher les prix au consommateur de hausser. Ainsi lorsqu'on se retrouvait

devant une situation de bonne campagne agricole accompagnée de baisses des prix à tous les niveaux, il n'y avait pas d'intervention de l'Etat. Par contre dans les situations de mauvaises campagnes agricoles accompagnées de fortes hausses des prix, des mesures étaient prises en vue de faire baisser les prix. Une telle politique n'est pas favorable à une augmentation de la part du producteur dans le prix final à la consommation. Elle peut même à long terme avoir un impact négatif sur la production des céréales sèches.

La quasi stabilité de la part du producteur dans le prix au consommateur final, au cours des vingt dernières années, présente des situations différentes au cours des première et deuxième décennies.

Ainsi durant la première décennie, la part du producteur a été globalement en baisse. Cette baisse s'explique par un ensemble de facteurs dont entre autres :

- La forte inorganisation des producteurs, qui n'arrivaient pas encore à s'adapter aux exigences du marché libre ;
- La sous utilisation de l'information commerciale dans le choix des périodes, des lieux et des prix de vente ;
- L'inexistence des téléphones cellulaires.

Par contre durant la deuxième décennie, la part du producteur dans le prix au consommateur final a augmenté car les entraves ci-dessus évoquées ont été partiellement levées. Actuellement les informations commerciales circulent entre les acteurs par les cellulaires et les Systèmes d'information de marché dont les informations sont impartiales. Ainsi on peut avoir l'information commerciale et la vérifier à souhait.

### 3.3.2. Analyse des marges du riz

Pour ce qui concerne le riz local, la part du producteur est globalement en hausse au cours des vingt dernières années. Cependant cette hausse provient beaucoup plus de la première décennie que de la deuxième décennie où la part du producteur est devenue relativement stable.

La hausse de la part du producteur durant la première décennie provient de la combinaison de deux facteurs essentiels :

- La dévaluation du franc CFA, qui a amélioré la compétitivité du riz local et augmenter sa demande. Ce qui a permis aux producteurs de riz local de mieux s'organiser et d'imposer tant bien que mal des prix sur les marchés, qui prennent en compte leurs coûts de production.
- la meilleure organisation des producteurs de riz, qui ont toujours bénéficié de l'encadrement de l'Office du Niger depuis les indépendances ;

Cependant la relative stabilité de la part des producteurs de riz durant la dernière décennie s'explique par la politique d'importation exonérée de riz, utilisée par l'Etat comme mode de régulation des marchés. Cette politique a été très fréquemment utilisée durant cette dernière décennie et a beaucoup joué sur l'augmentation de la part des producteurs de riz local dans le prix final.

#### 4. CONTRAINTES OU DIFFICULTES DE FONCTIONNEMENT DU SCHEMA DE COMMERCIALISATION DES CEREALES

Le schéma actuel de commercialisation des céréales au Mali est basé principalement<sup>5</sup> sur les principes de la loi de la demande et de l'offre. Les visites de terrain et les rencontres à Bamako ont permis de constater que les marchés nationaux sont, en général, correctement approvisionnés en céréales à des prix accessibles aux consommateurs. Cependant, de nombreuses contraintes ou difficultés ont été identifiées par l'équipe de consultants, les principales étant les suivantes par acteur :

##### 4.1. Contraintes ou difficultés identifiées au niveau des producteurs

- Les contraintes de financement constituent le facteur limitant très largement évoquées par les producteurs. Pour illustrer ce propos, il est une pratique, notamment à Bougouni où 50 kg d'engrais sont livrés à crédit contre un remboursement en nature de 200 kg de céréales (mil, sorgho et maïs) ; méconnaissance dans certains cas des conditions d'obtention de crédits bancaires;
- Les prix proposés par les commerçants sont inférieurs aux attentes des producteurs qui n'ont aucune maîtrise du marché.
- Pour les producteurs ayant accès au financement bancaire, le taux d'intérêt élevé des banques est signalé comme une contrainte à la production et à la commercialisation ;
- Malgré l'importance de sa production, le maïs est exclu des achats de l'OPAM alors que cette céréale est l'une des principales cultures du cercle de Bougouni, en particulier et de toute la région de Sikasso de façon générale.
- Les remboursements en nature ne permettent pas aux paysans de participer à la bourse aux céréales, n'ayant plus de stocks à proposer.
- Le non respect des dispositions contractuelles de la bourse aux céréales n'incite pas beaucoup de producteurs à aller vers cette opportunité.
- Les producteurs n'ont aucune idée de leurs coûts de production, ce qui constituerait, selon eux, un handicap lors des transactions sur les marchés.
- L'intervention tardive de l'OPAM dans les achats, notamment de riz, est une contrainte majeure pour les exploitants des zones de l'Office du Niger (ON) et de San Ouest qui participent très souvent à ces opérations.
- L'inorganisation de la plupart des coopératives de producteurs est un handicap au groupage des stocks pour un meilleur accès de ceux-ci aux marchés.

---

<sup>5</sup> Il faut cependant noter que les exportateurs de céréales rencontrent beaucoup de difficultés pour l'exportation des céréales

- Le manque d'équipement post récolte constitue un handicap pour l'amélioration de la qualité des céréales (cas de Ségou pour le mil).
- Le faible niveau d'aménagement hydro agricole; par exemple, les superficies aménagées sont insuffisantes pour les besoins actuels des exploitants de la plaine de San Oust (l'extension des surfaces exploitables en 2<sup>ème</sup> phase du seuil de Talo est vivement attendue).
- La non maîtrise par les producteurs du choix de la période de mise en marché des stocks constitués pour une vente commune. Beaucoup d'associations de producteurs, qui ont tenté l'expérience ont fini par accumuler des pertes parce qu'elles ont trop attendu tout en espérant sur des prix meilleurs;
- Le manque d'infrastructures de stockage collectif au niveau des AV et des coopératives;
- L'insuffisance de semences améliorées;
- Le coût de production élevé (cherté du carburant, existence sur le marché de carburant de mauvaise qualité et rendement aléatoire);

## 4.2. Contraintes ou difficultés identifiées au niveau des opérateurs

### 4.2.1. Contraintes des commerçants grossistes

- L'interdiction des exportations de céréales et les tracasseries routières entre les zones de collecte et les marchés de gros constituent les principales contraintes évoquées par les commerçants grossistes : actuellement il faut payer 600.000 FCFA par camion au lieu de 60.000 FCFA initialement payés pour exporter 40 à 60 Tonnes de céréales,
- La mauvaise qualité des céréales fait perdre des parts de marché dans la sous région aux céréales du Mali, notamment le mil de Ségou,
- Le non-respect souvent des poids déclarés lors des transactions (le poids n'est pas toujours respecté à Ségou).
- La mauvaise organisation des acteurs fait que n'importe qui intervient sans en avoir la compétence ni les autorisations légales,
- Les besoins en céréales dans les pays voisins ne sont pas bien connus.
- L'inéligibilité aux appels d'offre de l'OPAM;
- L'accès difficile aux crédits (la lenteur des procédures bancaires par rapport aux opportunités du marché) et leurs coûts élevés; il n'existe plus de crédit de campagne pour financer la commercialisation des céréales tel qu'on a l'habitude de voir par le passé avec le PRMC ;
- La faiblesse des capacités de stockage, notamment dans la ville de Mopti ;
- L'instabilité de l'offre dans les zones de collecte;
- La non-habitude de travailler avec les banques dans les zones de collecte, bien qu'ils aient des besoins d'argent car selon eux les procédures administratives de la banque sont assez compliquées;
- L'abus de confiance des collecteurs indépendants par les commerçants grossistes des grandes villes;
- L'équipement de décorticage non performant (perte élevée, qualité faible);

### 4.2.2. Contraintes des transformateurs

De façon générale la transformation, requiert des matières premières de bonne qualité. Il semble que, de plus en plus, les exploitants dans la zone Office du Niger comprennent la nécessité d'aller vers la qualité. Ceci tient certainement du fait que l'objectif principal de production du riz est le marché et que le riz de qualité se vend nettement mieux.

Malheureusement, il ressort de nos investigations que les mini-rizeries qui permettent d'aller vers une meilleure qualité de riz blanc ne soient pas en nombre suffisant dans les zones de production, notamment dans la région de Sikasso, à San, dans la zone du Moyen Bani et dans les zones de l'ORS.

Dans les régions de Mopti et de Tombouctou, la transformation concerne le riz et est faite par les commerçants car les producteurs préfèrent vendre le riz paddy. Dans la région de Mopti, il existe 3 mini-rizeries mais celles-ci sont loin des zones de production et ne répondent pas à la demande ponctuelle des producteurs qui préfèrent utiliser les petites décortiqueuses<sup>6</sup> (de porte à porte) plus mobiles bien que transformant avec un taux de brisures plus élevé. Dans les régions de Mopti et Tombouctou, les principales contraintes sont :

- L'équipement de décorticage non performant (perte élevée, qualité faible, problème de qualité du carburant);
- La non-habitude de travailler avec les banques;
- Les mini-rizeries qui permettent d'aller vers une meilleure qualité de riz blanc n'existent pas dans les zones de production.

## 5. INTERVENTIONS PUBLIQUES SUR LE MARCHÉ CEREALIER

De 1960 à nos jours, l'Etat a toujours joué un rôle dans la commercialisation des céréales au Mali. Aux premières années de l'indépendance, l'Etat s'est beaucoup plus soucie des intérêts des consommateurs urbains que de ceux des producteurs. En conséquence, tous les efforts déployés à l'époque pour rehausser les niveaux de production des céréales n'ont pas permis d'accroître la production et la productivité. La commercialisation obligatoire et l'administration des prix des céréales ont fini par inhiber toute volonté d'augmentation des productions.

Faisant le constat de l'échec du premier schéma de commercialisation des céréales et faisant suite aux recommandations des ses Partenaires Techniques et Financiers, le Mali s'est engagé dans un programme de restructuration du marché céréalier qui a abouti à la libéralisation de la commercialisation des céréales, notamment celle du riz dans les zones rizicoles comme l'Office du Niger et les Offices Riz Ségou et Mopti. Suite à cette libéralisation, les acteurs privés ont vu leurs rôles renforcés au fur et à mesure tandis que l'OPAM, au même moment, abandonnait ses fonctions économiques pour s'occuper de la gestion du stock national de sécurité et des aides alimentaires.

### 5.1. Rôle actuel de l'Etat

Le rôle de l'Etat dans la production des céréales (riz, maïs, mil, sorgho et blé) est important dans de nombreux domaines dont les principaux sont :

- l'aménagement et la réhabilitation des terres pour la culture du riz et du blé ;
- l'encadrement de la production à travers la vulgarisation agricole, l'appui-conseil, la diffusion des innovations technologiques et la formation ;
- la mise au point des variétés performantes et adaptées ;
- la mise à dispositions de semences de qualité ;
- la sécurisation des cultures sèches à travers les pluies provoquées.

Ces moyens mis en œuvre par l'Etat permettent aux paysans de produire tous les ans des quantités importantes de céréales. Les prévisions de production à l'horizon 2012 sont estimées à 10 millions de

---

<sup>6</sup> Il existe 100-200 mini-décortiqueuses de porte à porte dans la région de Mopti.

tonnes de céréales. Si cette prévision se réalisait, le Mali pourrait devenir un exportateur net de céréales, rôle auquel il n'est pas présentement préparé pour les raisons suivantes :

- la commercialisation des céréales est actuellement faite sans professionnalisme par des commerçants peu exigeants en qualité, ne disposant pas de surfaces financières suffisantes et ayant une faible capacité de stockage ;
- les tracasseries routières sont le lot des commerçants, surtout des exportateurs ;
- l'Etat, contrairement à l'appui qu'il apporte à la production, est faiblement impliqué dans la commercialisation des céréales.

Le rôle actuel de l'Etat dans la commercialisation des céréales porte sur les activités suivantes :

- appui à l'achat du Stock National de Sécurité (SNS), du Stock d'Intervention de l'Etat (SIE) à travers l'OPAM et de l'achat des stocks pour les banques de céréales à travers le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) ;
- appui à l'acquisition des équipements de transformation (décortiqueuses et mini-rizeries dans le cadre de l'initiative riz) ;
- accompagnement de promoteurs qui mettent en place des unités industrielles de transformation (Moulins du Sahel, Moulins de Ségou) ;
- exonération du riz importé pour faire face aux besoins de la population pendant les périodes de soudure ;
- limitation ou blocage des exportations par peur de crise de céréales.

## 5.2. Conditions de fluidité du marché céréalier et d'amélioration des revenus

L'Etat, à travers l'OPAM, intervient sur le marché des céréales pour garantir l'écoulement des produits à des prix rémunérateurs. Ainsi, l'OPAM est chargé, dans le cadre de la mise en œuvre du contrat plan de :

- vendre des quantités de céréales pendant la période de soudure dans les zones mal approvisionnées afin de limiter la hausse des prix ;
- et/ou acheter les céréales lors de la mise en marché des nouvelles récoltes pour éviter aux producteurs l'effondrement des prix.

Les acteurs privés, avec l'appui de l'Etat, des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et des ONG, ont expérimenté et mis en place des mécanismes d'écoulement des produits et d'obtention de prix rémunérateurs :

- le crédit stockage adossé au nantissement des stocks : ce mécanisme qui permet aux producteurs de vendre les produits à des périodes où les prix sont rémunérateurs, a été mis au point et vulgarisé par le PACCEM (Projet d'Appui à la Commercialisation des Céréales au Mali) ;
- le warrantage est en cours d'expérimentation dans les zones couvertes par Syngenta ;
- le recouvrement en paddy des crédits intrants des coopératives, notamment dans les zones de l'Office du Niger (Franfasiso et SEXAGON), le décortilage du paddy et la vente du riz marchand à des prix rémunérateurs.

### 5.3. Actions à mener pour améliorer la fluidité du marché et le revenu des acteurs

Les principales activités à mener par l'Etat et ses démembrements et par les opérateurs privés en vue d'augmenter les revenus des acteurs de la commercialisation des céréales sont les suivantes :

- Améliorer sensiblement la qualité des céréales : formation et sensibilisation des producteurs ; achat à la qualité ; nettoyage aux souffleurs pour enlever les cailloux et les poussières ;
- Garantir un prix rémunérateur aux producteurs : intervention de l'OPAM au moment des récoltes ; généraliser le crédit stockage pour éviter aux paysans de brader leurs productions, notamment au moment des récoltes ; faciliter l'accès des grossistes au crédit de commercialisation ; élaborer et mettre en œuvre un programme d'exportation des céréales dans les pays de la sous-région (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mauritanie, Niger et Sénégal) ;
- Augmenter le taux de transformation et de valorisation des céréales : transformation du maïs (aliment bétail, aliment volaille, son de maïs, semoule de maïs), du riz (riz entier et riz brisure) et du mil (farine de mil) ;
- Garantir la libre circulation des céréales à l'intérieur et à l'extérieur du Mali et ce conformément aux textes législatifs et réglementaires du Mali et aux textes communautaires, notamment ceux de l'UEMOA (règlement N°14/2005/CM/UEMOA du 16 Décembre 2005) ;

### 5.4. Proposition de redéfinition du rôle de l'Etat

L'Etat s'est retiré de la commercialisation dans le cadre de la mise en œuvre du PRMC sans assurer la relève en matière d'infrastructures de stockage et de conservation, d'équipements de transformation et de parc de transport. En outre, les commerçants céréaliers n'ont pas été formés en vue de gérer de façon moderne et professionnelle la commercialisation des céréales.

Les augmentations de production attendues dans les années à venir vont aboutir à des quantités importantes de surplus commercialisables qui ne pourront pas être absorbées par le schéma actuel de commercialisation. En effet, le schéma actuel repose en grande partie sur les acteurs privés qui ne pourront pas relever le défi sans une implication conséquente de l'Etat et de ses démembrements.

#### 5.4.1. Activités à mener

L'Etat, tout en respectant les fondamentaux de l'économie de marché, devra mener les activités suivantes:

- faire jouer à l'OPAM un rôle important dans la commercialisation des céréales, notamment dans a) l'organisation et la formation des acteurs céréaliers, b) la certification de la qualité des céréales, c) l'achat et la vente des céréales, c) les exportations en terme de recherche de marchés, d) la mise en relation des exportateurs maliens avec les grossistes de la sous-région ; ce nouveau rôle va nécessiter la relecture des textes de création de l'OPAM, notamment l'article 2 nouveau de la loi N°88-67 du 26 Décembre 1988 abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 2 de la loi 82-36/AN-RM du 20 Mars 1982 et les articles 3, 4, 5 et 6 de la loi 82-36/AN-RM
- faire la relecture de la loi N°82-35/AN-RM du 20 Mars 1982 fixant le régime du commerce des céréales, si elle est encore en vigueur ; cette loi est dépassée car en son article 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> aliéna, on peut lire ce qui suit : « Toutefois, la commercialisation du riz et du paddy dans les zones de riziculture encadrée est interdite aux commerçants privés » ;

- construire ou faire construire des magasins de céréales de grandes capacités dans les principaux bassins céréaliers et au voisinage des pays demandeurs des céréales du Mali (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mauritanie, Niger et Sénégal) : ces magasins seront équipés et adaptés aux besoins d'exportation;
- appuyer la mise en place d'une interprofession des acteurs céréaliers (producteurs de céréales, collecteurs, regroupeurs, grossistes, demi-grossistes, détaillants, transporteurs, transformateurs, consommateurs, importateurs et exportateurs) : l'Etat fera réaliser une étude de mise en place de l'interprofession pour le compte des acteurs; les chargés de cette étude se rendront dans les pays de la sous-région pour capitaliser les expériences de ces pays et pour rencontrer leurs acteurs céréaliers ;
- informer et sensibiliser les exportateurs agricoles (commerçants importateurs/exportateurs, coopératives agricoles ou associations de producteurs agricoles et agriculteurs inscrits au registre de la chambre d'agriculture) sur les conditions d'exportation des céréales définies dans l'arrêté interministériel N°09-0788/MEIC-MF-SG du 7 Avril 2009;
- assurer la formation et l'information des exportateurs de céréales sur les procédures d'exportation, les normes de qualité, les textes communautaires de l'UEMOA et de la CEDEAO, les besoins en céréales des pays de la sous-région et autres;
- réduire les points de contrôle en appliquant les décisions prises par les pays de l'UEMOA afin de minimiser les tracasseries douanières et policières;
- appliquer les décisions de l'UEMOA sur la pesée des marchandises (pèse-essieu) : les commerçants et les transporteurs maliens apprécient le contrôle sur la base du PTAC<sup>7</sup> (Poids Total Autorisé en Charge) appliqué dans les pays voisins alors que le Mali fait le contrôle avec le système de pèse-essieux ;
- créer un fonds de garantie pour faciliter l'accès aux crédits de commercialisation des céréales : ce fonds de garantie couvrira les activités de création et/ou de réhabilitation des infrastructures de stockage, d'acquisition des équipements post-récolte (nettoyage et transformation) et les activités d'achat et de ventes des céréales; seront éligibles à ce fonds de garantie les grossistes, les exportateurs de céréales et l'OPAM ;
- promouvoir, au niveau du secteur privé, la mise en place d'unités industrielles de transformation des céréales ;
- simplifier les formalités douanières et policières au cours du transport des céréales à l'intérieur et à l'extérieur du Mali ;
- à travers ses structures d'encadrement (Direction Nationale de l'Agriculture, Directions Régionales de l'Agriculture, Office du Niger, Office Riz Ségou, Office Riz Mopti, Office de Développement Rural Sélingué et Office du Périmètre Irrigué de Baguineda), l'Etat apportera son appui à la production (qualité et quantités) et à la commercialisation des céréales (identification des surplus commercialisables, appui à l'organisation des ventes groupées, mise en relation des producteurs et des acheteurs); une relecture des missions de certaines structures (notamment l'Office du Niger) sera nécessaire pour une plus grande implication dans l'organisation de la commercialisation des céréales ;

#### 5.4.2. Partenariat public/privé pour le pilotage du schéma

Pour assurer l'efficacité des interventions publiques, le schéma de commercialisation des céréales doit être élaboré dans le cadre du partenariat public/privé entre l'Etat et les acteurs privés. L'Etat et les acteurs privés devront mettre en place un cadre de concertation qui sera chargé du pilotage et du

---

<sup>7</sup> Le PTAC devait être appliqué au plus tard en Juin 2010 (Feuille de route du Règlement N°14 de l'UEMOA). L'instruction interministérielle N°10-001/MET-MEF-MSIPC-SG du 17 Juin 2010 fixant les modalités de contrôle du PTAC n'aurait pas été appliquée selon les acteurs rencontrés.



suivi de la commercialisation des céréales. Ce cadre de concertation pourrait être composé comme suit:

#### Structures de l'Etat

- le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)
- l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM)
- la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence (DNCC)
- Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)
- la Direction Nationale des Routes (DNR)
- la Direction Générale des Douanes (DGD)
- la Direction Générale de la Police (DGP)
- la Direction Générale de la Gendarmerie (DGG)

#### Acteurs privés

- l'interprofession des acteurs céréaliers (producteurs de céréales, collecteurs, regroupers, grossistes, demi-grossistes, détaillants, transporteurs, transformateurs, consommateurs, importateurs et exportateurs)
- les banques et les institutions de microcrédits

Il sera défini dans le schéma les rôles et responsabilités de chacun des acteurs du partenariat public/privé. Un Comité de Pilotage du schéma sera mis en place. Ce comité sera présidé par un acteur de l'interprofession et le secrétariat technique sera assuré par la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence et la Direction Nationale de l'Agriculture.

### **5.5. Plan d'actions et budget de la mise en œuvre du schéma de commercialisation**

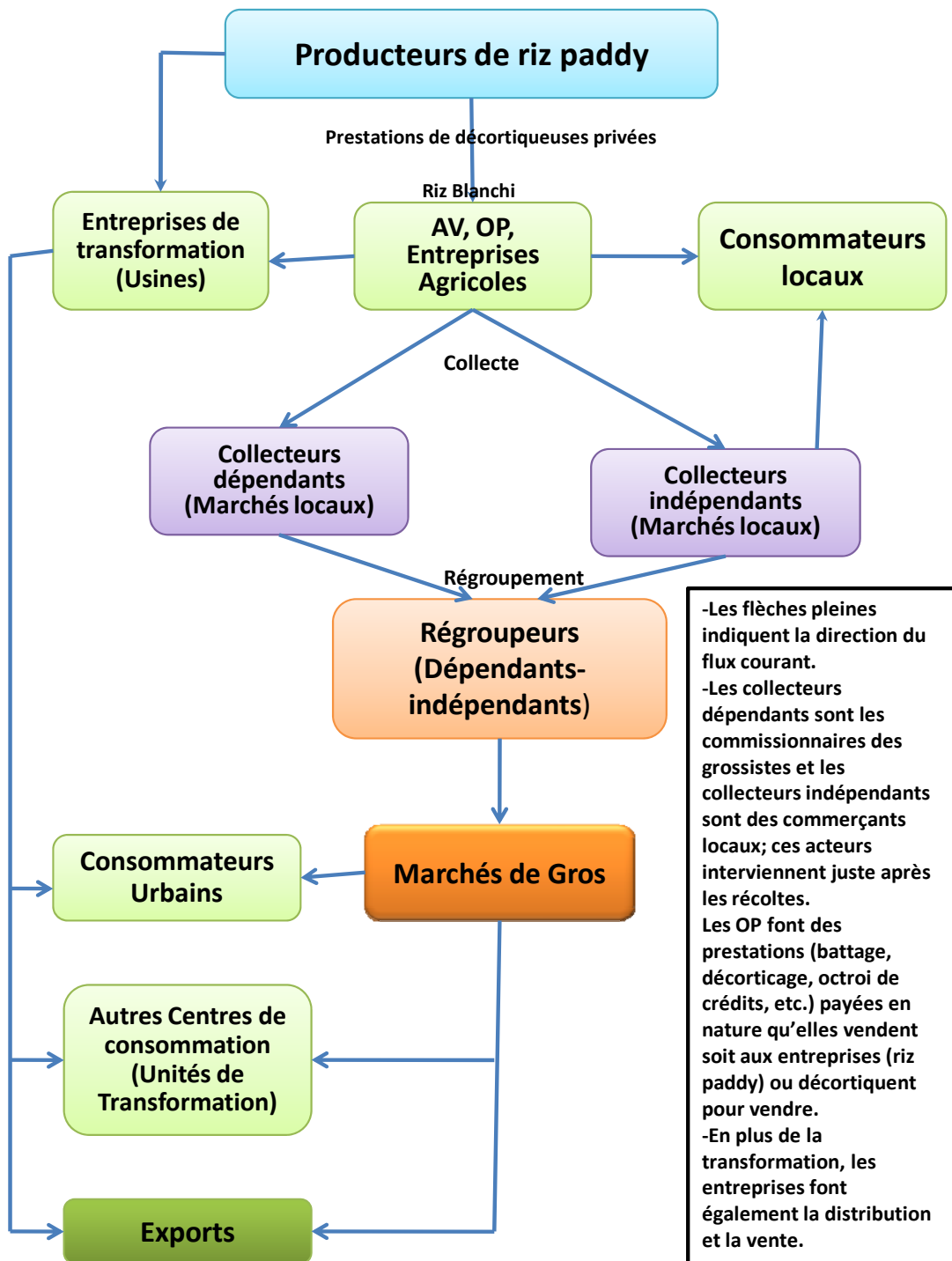
Le schéma de commercialisation doit déboucher sur un plan d'actions sur et un budget de mise en œuvre (investissements et fonctionnement) sur une période 10 ans et comprendra les principaux éléments suivants:

- activités à mener ;
- responsables de l'exécution des activités ;
- périodes d'exécution des activités ;
- sources de financement ;
- hypothèses ou conditions critiques de réalisation des activités ;
- indicateurs de performance.

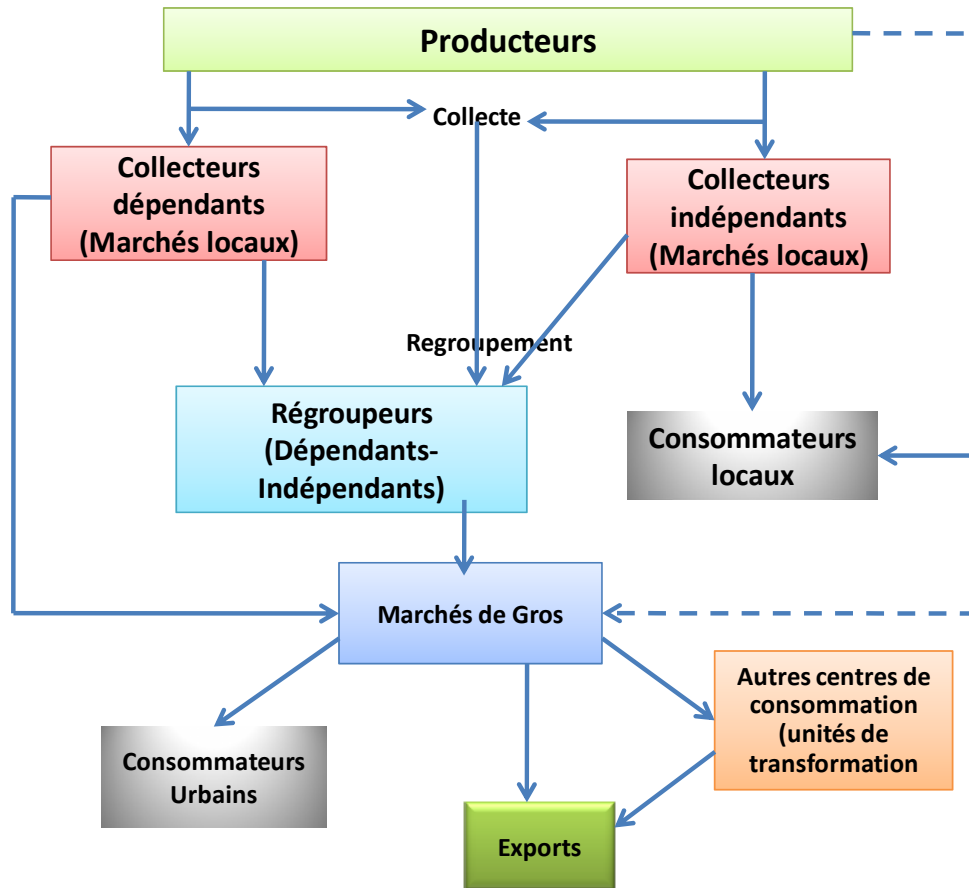


## 6. ANNEXES

### 6.1. Schéma du circuit de commercialisation du riz



## 6.2. Schéma du circuit de commercialisation des mil, sorgho et maïs



-Les flèches indiquent la direction du flux courant.  
-Les flèches en pointillé indiquent la direction du flux probable.  
-Les collecteurs dépendants sont les commissionnaires des grossistes et les collecteurs indépendants sont des commerçants locaux; ces acteurs interviennent juste après les récoltes

### 6.3. Liste des personnes rencontrées dans la région de Sikasso

N°	Prénoms et Noms	Fonctions
<b>Bougouni :</b>		
1	Drissa Mariko	Président de la Coopérative Benkadi
2	Mamourou Diarra	Chargé de Programme, Secteur Agriculture
3	Mme Aminata Diarra	Chef Sous-Secteur Agriculture
4	Ousmane Dembélé	Chargé de Programme
5	Oumar Koné	Membre de la Coopérative Dennabalo
6	Youssouf Bagayoko	Président Coopérative
7	Adama Diawara	Membre de la Coopérative Benkadi
8	Issouf Sangaré	Président Coopérative
9	Ousmane Diakité	Président Coopérative
10	Fousseyni Diallo	Chef Secteur Agriculture
11	Oumar Konaté	Représentant OMA

N°	Prénoms et Noms	Fonctions
<b>DRA Sikasso</b>		
1	Natouyé Bougoudogo	Directeur Régional de l'Agriculture/pi
2	Niamankolo Diabaté	Chargé de la Promotion et de la Valorisation des Cultures et Produits Végétaux
<b>Association des vendeurs des Produits Locaux de Sikasso (APLS)</b>		
1	Daouda Sidibé	Président (Tél : 76 37 36 73)
2	Amadou Touré	Chargé des Relations Extérieures (Tél : 79 13 48 67)
3	Kalilou Diallo	Trésorier (Tél : 76 14 07 11)
4	Mama Daou	Chargé à l'Organisation (Tél : 76 21 27 31)
5	Zakaria Traoré	Secrétaire Administratif (Tél : 76 39 64 39)
<b>Chambre Régionale d'Agriculture de Sikasso</b>		
1	Sibiry Sanogo	Président de la Délégation Locale du Cercle de Sikasso
2	Ouatisséké Diabaté	Secrétaire Général/pi
<b>Direction Régionale de l'OPAM de Sikasso</b>		
1	Souleymane Niang	Directeur Régional de l'OPAM
<b>Commerçant céréalier individuel</b>		
1	Adama Dissa	Commerçant de céréales à Sikasso
<b>Opérateurs céréaliers de Koutiala et Représentant OMA</b>		
1	Badian Doumbia	Commerçant de céréales sèches
2	Diakaridia Maiga	Commerçant de céréales sèches
3	Issa Coulibaly	Commerçant de céréales sèches
4	Bourama Sidibé	Commerçant de céréales sèches
5	Lamine Diawara	Commerçant de riz
6	Adama Guindo	Commerçant de riz
7	Boubacar Samaké	Commerçant de riz
8	Tahirou Samaké	Commerçant de céréales sèches
9	Adama Diakité	Représentant OMA

#### 6.4. Liste des personnes rencontrées dans la région de Ségou

<b>Secteur de l'Agriculture de San</b>		
1	Harouna Sangaré	Chef de Secteur
2	Latigui Kanta	Chargé du Suivi/Evaluation et de l'appui conseil ; Représentant de l'OMA
3	Mamadou Ouattara	Chargé de programme et du contrôle phytosanitaire
<b>Commerçants de céréales de San</b>		
1	Sidiki Coulibaly	Commerçant
2	Bourama Traoré	Commerçant
3	Moussa Touré	Commerçant
4	Gaoussou Kouma	Commerçant
5	Dramane Daou	Commerçant
6	Mamadou Samaké	Acheteur
7	Siaka Sanogo	Acheteur
8	Bourama Damé	Acheteur
9	Bougader Théra	Acheteur
<b>Association des Riziculteurs de la Plaine de San Ouest (ARPASO)</b>		
1	Sory Koné	Tél : 76 24 46 38
2	Mamadou Togora	Tél : 76 14 40 80
3	Boubacar Maiga	Tél : 66 52 53 63
4	Abdoulaye Sidibé	Tél : 79 28 68 19 ; Commission de contrôle
5	Aly Sanogo	Tél : 79 02 99 77 ; Technicien
6	Bakary Traoré	Tél : 76 08 62 51
7	Baoundé Traoré	Tél : 76 28 30 88
8	Mamadou Togo	Tél : 66 89 32 26
9	Sékou Tawati	Tél : 76 21 00 51
10	Sékou Amadou Traoré	Tél : 75 39 43 50
11	Mamadou Dembélé	Tél : 76 20 80 34
12	Mouctar Traoré Binké	Tél : 79 02 83 13 ; Vice-Président
13	El Hadji Allaye Daou	Tél : 76 14 44 66 ; Président
14	Oumar Daou	Tél : 76 16 84 41 ; Secrétaire chargé de l'organisation
15	Ladji Berthé	Tél : 76 16 83 34
16	Tahirou Dembélé	Tél : 76 16 80 26 ; Secrétaire chargé de la Production
17	Amadou Diadié Maiga	Secrétaire chargé de l'approvisionnement
<b>Programme de Développement de l'Irrigation dans le bassin du Bani et de Sélengué (PDI-BS)</b>		
1	Samou Diarra	Responsable des Equipements et des Infrastructures

<b>Direction Régionale de l'Agriculture de Ségou</b>		
1	Idrissa Diawara	Directeur Régional
2	Makono Tangara	Chef de la Division Promotion et Valorisation des Cultures et Produits Végétaux
3	Dotèguè Coulibaly	Chef de la Division Suivi/Evaluation
<b>Observatoires des Marchés Agricoles (OMA)</b>		
1	Mahamoud Maiga	Représentant de l'OMA à Ségou
<b>Office du Niger</b>		
1	Kassoum Denon	Président Directeur Général
2	Boubacar Sabane Touré	Directeur de l'Appui au Monde Rural/pi
3	Sinaly Thiéro	Direction de l'Appui au Monde Rural
4	Balla Diarra	Direction de l'Appui au Monde Rural
5	Dramane Bouaré	Direction de l'Appui au Monde Rural
<b>Office Riz Ségou (ORS)</b>		
1	Babougou Traoré	Directeur Général
<b>Commerçants céréaliers de Ségou</b>		
1	Amadou Sékou Dramé	Commerçant de céréales
2	Thierno Hady Diallo	Commerçant de céréales
<b>Franfasiso (Niono)</b>		
1	Amadou Wahigalo	Coordinateur
<b>Transformatrice (Niono)</b>		
1	Mah Diarra	Transformatrice
<b>Représentation des Exploitants Agricoles de l'Office du Niger</b>		
1	Amadou Tiécoura Traoré	Délégué Général Adjoint
2	Silamakan Tounkara	Responsable Administratif et Financier de la Fédération des Coopératives du SEXAGON
<b>Producteurs de la Commune de Cinzana et personnel d'encadrement</b>		
1	Sidi Diarra	Secrétaire, Konogola
2	Mamoutou Traoré	Secrétaire, Sinébougou
3	Sidiki Touré	Membre, Cinzana Gare
4	Mamoutou Daou	Konogola, Président
5	Mary Diarra	Secrétaire à l'Information, Cinzana Gare
6	Yacouba Traoré	Président, Cinzana Ville
7	Mariam Dembélé	Présidente, Sanogola
8	Békaye Coulibaly	Membre, Zancourabougou II
9	Yaya Traoré	Secrétaire de l'Union, NDiabougou
10	Saïbou Touré	Président, Cinzana Gare
11	Youssouf Coulibaly	Chef Sous-Secteur, Cinzana Gare
12	Salif Kanté	PRECAD

## 6.5. Liste des personnes rencontrées dans les régions de Mopti et Tombouctou

Noms et prénom	Titre	Numéro Tel	E-mail
<b><u>Office riz de Mopti</u></b>			
- Ousmane Sangho	Chef Section Promotion Filières	75228216	-
- Kounady Barry	Section développement Communautaire	66982571	<a href="mailto:barrykounady@yahoo.fr">barrykounady@yahoo.fr</a>
- Karim Sidibé	Chef Division Formation Animation Rurale	76143496	<a href="mailto:karimsidibe@gmail.com">karimsidibe@gmail.com</a>
- Zakaria Camara	Directeur Général de l'ORM	66796289	-
- Nama Traoré	Chef Division Vulgarisation	75210593	<a href="mailto:Traore.nama@yahoo.fr">Traore.nama@yahoo.fr</a>
- Oumar Maïga	DRA Mopti	66726432	<a href="mailto:Oumar2000maiga@yahoo.fr">Oumar2000maiga@yahoo.fr</a>
<b><u>Groupe d'opérateurs Céréaliers de Mopti</u></b>			
- Moulaye Sounkoro	Grossiste	76197575	-
- Diadié Samassékou	Grossiste	76014564	-
<b><u>Groupe de Producteurs de Mopti</u></b>			
- Moussa Sidibé	SG Chambre d'Agriculture	66793066	-
- Moussa Boiré	Conseiller Technique	63515567	-
- Cheickna Sissoko	Chef ULCD/OMA	70032852	
- Nouhoum Traoré	Producteur	76032852	
- Modibo Traoré	Producteur	66583021	
- Alassane Maïga	Producteur	79201833	
- M'Ba Sammassekou	Président DLCA	66947959	
<b><u>ONG</u></b>			
- M'Pè Ballo	Amassa/Afrique Verte	-	
<b><u>BANKASS</u></b>			
- Boubacar Diakité	Chef Section Riziculture	-	
- Check Tidiane Seck	Chef ULCD/OMA		
- Ibrahim Sangaré	Animateur DLCA		
- Moussa Guindo	Président Union Ogoyara	-	
- Sogomadi Kosri	Président DLCA	-	
- Elhadj Ali Guindo	Opérateur céréalien +bétail	-	
<b><u>Tombouctou</u></b>			
- Yeya Traoré	Président Coopérative Daije Hondougourbo	76129547	
- Ibrahim Traoré	Membre Coopérative Hamadia	8464323	



- Mahamane Djittèye	Président DLCA, Président Coopérative Hamadia	76129689	
- Chaka Fofana	DRA	76023366	
- Houkoye Sangaré	Membre Coopérative Hamadia	76023532	
<b>Diré</b>			
- Lassana Sissoko	Chef de secteur Agriculture	75415659	
- Abdramane Ibrahim	Chef SLGR	79351909	
- Aliou Daga	Chef ULCD/OMA	79371435	
- Souleymane Maïga	Vice-Président Coopérative	66938100	
- Mohamadou Touré	Chargé Production	73309870	
- Massa Ikahaquit	Producteur	65500676	
- Abdou Alkaliga	Producteur	63531406	

#### 6.6. Structures et Personnes rencontrées à Bamako

N°	Prénoms et Noms	Fonctions
<b>OPAM</b>		
1	Bakary DIALLO	Président Directeur Général
<b>DNCC</b>		
1	Paulin COULIBALY	Division Commerce Intérieur
<b>GMM</b>		
1	Cyril ACHKAR	Président Directeur Général
2	Nafo SAMAKE	Chargé du Suivi des achats ??
<b>GDCM</b>		
1	Modibo KEITA	Président Directeur Général
<b>DNT</b>		
1	Soumaïla MAIGA	Direction des Routes
<b>BNDA</b>		
1	Moussa DIALLO	Président Directeur Général
2	Sidy Modibo DIOP	Conseiller du PDG
<b>NYESIGISO</b>		
1	Modibo COULIBALY	Directeur Général
2	Adama BAH	Direction Financière
3	Eli THERA	Direction Crédit